

# LA FORCE D'UN COLLECTIF, LA DYNAMIQUE D'UN SECTEUR

La FEBEA, au service de la compétitivité  
et de la transition du secteur cosmétique



# LA FORCE D'UN COLLECTIF, LA DYNAMIQUE D'UN SECTEUR

La Fédération des Entreprises de la Beauté,  
au service de la compétitivité  
et de la transition du secteur cosmétique

# UNE FILIÈRE RÉSILIENTE FACE AU CHOC COMMERCIAL

2025 a été une année marquée par un choc commercial majeur, avec l'instauration par les États-Unis de droits de douane de 15% sur les produits cosmétiques. Ce changement brutal a profondément bousculé notre premier marché d'exportation et réorganisé les flux mondiaux. Malgré ces défis, notre filière a montré sa résilience et sa capacité à s'adapter dans un contexte déjà fragilisé par les crises précédentes.

## Défendre la compétitivité : une mobilisation stratégique

Face au risque de décrochage, la FEBEA a porté la voix de l'industrie cosmétique française avec la publication du *Beauty Industry Package*, pour une industrie cosmétique compétitive et durable. Cette contribution stratégique, destinée aux institutionnels français et européens, trace une feuille de route concrète pour renforcer la compétitivité industrielle.

Nos priorités sont structurées autour de cinq propositions :

- Préserver le libre-échange par une politique commerciale ambitieuse protégeant les intérêts du secteur.
- Libérer l'innovation en garantissant un cadre réglementaire et fiscal stable qui soutient la recherche et le développement.
- Simplifier le cadre normatif pour alléger la charge administrative qui pèse lourdement sur les PME.
- Rétablir une équité de traitement en s'assurant que les réglementations sont fondées sur des études d'impact objectives et transparentes.

→ Protéger la filière et les consommateurs en luttant activement contre la contrefaçon et le commerce illicite.

Cette mobilisation collective renforce la visibilité et l'influence de notre secteur dans les débats stratégiques européens.

## Transition environnementale : des progrès concrets et mesurables

En 2025, les entreprises ont poursuivi leurs efforts pour améliorer l'empreinte environnementale de leurs produits. Les performances environnementales des formules progressent, l'éco-conception se généralise et la réduction des emballages s'accélère. Les démarches de filières responsables se consolident, traduisant un engagement durable et structuré. La transition écologique n'est pas un objectif lointain : elle est intégrée au cœur des stratégies industrielles.

## Simplifier pour mieux innover

Parmi les évolutions réglementaires majeures de l'année figure la préparation du texte Omnibus VI, qui vise à clarifier le règlement cosmétique européen. Cette initiative pourrait permettre à l'industrie française d'économiser jusqu'à 2 milliards d'euros en évitant des reformulations et destructions de produits non justifiées. Cette simplification du cadre réglementaire est essentielle pour la compétitivité des entreprises et permet de maintenir un niveau élevé de sécurité des consommateurs. La FEBEA, mobilisée aux côtés de Cosmetics Europe,

œuvre activement pour faire aboutir cette proposition d'évolution.

## Protéger la création et les consommateurs

L'année 2025 a également été marquée par un renforcement de la lutte contre les dupes et contrefaçons. En complément de l'accompagnement des entreprises dans la protection de la propriété intellectuelle, le secteur s'est mobilisé en défendant la création et en mettant en garde contre le phénomène des dupes face aux dangers qu'ils posent pour la santé et la sécurité des consommateurs. Protéger l'innovation et garantir la sécurité des consommateurs sont des engagements indissociables : ils constituent le socle de la confiance dans nos produits.

## 2026 : vigilance et nouvelles perspectives

Les tensions géopolitiques imposent une vigilance permanente. Pour autant, de nouveaux relais de croissance s'offrent à nous, notamment dans les marchés émergents tels que l'Inde. L'Union européenne apparaît quant à elle comme une zone stable et propice au développement, ce qui constitue un atout pour la filière.

La diversification des relais de croissance à l'export, la valorisation du Made in France, l'innovation responsable et le maintien d'un cadre réglementaire européen clair et prévisible restent des leviers essentiels pour la compétitivité de l'industrie.

Dans un contexte d'inflation maîtrisée et de pouvoir d'achat stabilisé, les consommateurs se recentrent sur la qualité, la traçabilité et la sécurité. Notre industrie est idéalement positionnée pour répondre à ces attentes grâce à son excellence, son exigence scientifique et son engagement environnemental.

Pour 2026, gardons confiance malgré les défis, nos fondamentaux sont solides et les atouts de la beauté Made in France nombreux : savoir-faire, excellence, innovation et durabilité. L'année 2026 peut réserver de réelles opportunités à tous ceux qui contribuent à l'excellence de la beauté française.

Emmanuel Guichard,  
Délégué général



**Malgré les défis, nos fondamentaux sont solides et les atouts de la beauté Made in France nombreux : savoir-faire, excellence, innovation et durabilité.**

## SOMMAIRE

### Les missions de la FEBEA

P. 6

### La FEBEA en 2025

P. 8

### L'industrie cosmétique, une filière dynamique

P. 10

### Les temps forts 2025

P. 12

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN LIGNE DE MIRE

P. 17

— Les futures normes de recyclabilité à la loupe

— Tout savoir sur la recyclabilité des emballages plastiques

— Faire le point sur la recharge cosmétique

— Un partenaire engagé pour la nature

— Bâtir ensemble l'interprofession Plantes Actives

— Pour une glycérine durable

— Favoriser une cosmétique plus respectueuse du vivant

— La réglementation Nagoya décortiquée

— Directive eaux résiduaires: pour une juste répartition

— La sobriété hydrique dans la salle de bains

— Pour une montée en compétence sur la durabilité et la traçabilité

— *Améliorer la traçabilité dans l'industrie cosmétique*

— La Fresque, un outil pédagogique innovant

— Beauty For Good, pour une beauté plus durable et responsable

## LA SÉCURITÉ ET L'EFFICACITÉ DES PRODUITS EN ACTION

P. 33

— Vers une clarification du règlement cosmétique

— L'évaluation du règlement cosmétique européen à l'œuvre

— Tout comprendre au règlement cosmétique européen!

— La sécurité des ingrédients, une priorité absolue

— Interdiction des PFAS dans les cosmétiques en France

— Améliorer les techniques d'analyse des nanomatériaux

— Questionner les pratiques industrielles

## SUR LE FRONT DE LA TRANSPARENCE

P. 41

— Priorité à la lutte contre les dupes

— De nouvelles obligations en matière de sécurité

— Vers une extension de la cybersécurité

— Naturalité, solaire, microbiologie: défendre les positions du secteur

— Pour la défense d'une concurrence loyale

— Accompagner les allégations environnementales

— Jeunes et influence: pour une représentation plus saine de l'apparence

— Un outil européen au service des consommateurs

— Vers un comité éthique à visée cosmétique

— La nouvelle norme de protection solaire mise en lumière

— La protection solaire sur toutes les ondes

— Mieux identifier les perturbateurs endocriniens

— Allergènes, une dynamique mondiale impulsée par l'Europe

## CAP SUR L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LES TERRITOIRES

P. 53

— *Une année charnière pour le secteur à l'international*

— *Les exportations françaises en 2025, état des lieux*

— Pour un maintien de l'encadrement des promotions

— Contre le commerce illicite et le marché parallèle

— *Le Beauty Industry Package pour une industrie compétitive et durable*

— Réunion du Comité de filière cosmétique autour du ministre de l'Industrie

— La Commission européenne au côté de l'industrie cosmétique française

— Pour une filière désirable

— Une campagne média pour valoriser le rôle essentiel des coiffeurs

— La FEBEA reconnue organisation patronale représentative

— Focus sur les accords de branche négociés

— Se préparer à la directive sur la transparence salariale

— Les commissions sociales, un espace de concertation

— *1925-2025: 100 ans de patrimoine olfactif*

## LA SOLIDARITÉ À L'ŒUVRE

P. 71

— L'engagement de la FEBEA récompensé

— Venir en aide aux plus démunis

— Belle & Bien, cause solidaire de la FEBEA

### Les services et ressources à votre disposition

P. 75

— Le service audits mutualisés (SAM), un levier d'efficacité

— Les certificats de vente libre (CVL), le sésame pour l'exportation

— Espace adhérent: vos rubriques pas à pas

— Rétrospective: les campus 2025

### Les 6 syndicats constitutifs de la FEBEA

P. 87

### Les administrateurs des 6 syndicats de la FEBEA

P. 88

### L'équipe de la FEBEA à votre service

P. 90

# LES MISSIONS DE LA FEBEA

Informier, sécuriser, accompagner, fédérer et défendre

Dans un environnement qui connaît des mutations à la fois diverses – réglementaires, économiques, environnementales, sociétales, etc. – et structurelles, la FEBEA a pour mission d'accompagner l'ensemble des entreprises cosmétiques, depuis les très petites entreprises jusqu'aux grands groupes, pour renforcer leur compétitivité et soutenir leur développement. Engagée au service d'un secteur dynamique, innovant et essentiel, la FEBEA agit chaque jour pour anticiper les transformations, faciliter les transitions et défendre les intérêts de tout le secteur, afin de renforcer durablement sa compétitivité et faire rayonner ses entreprises. Toutes ces actions convergent autour de 5 missions principales.

La FEBEA a pour mission d'accompagner l'ensemble des entreprises cosmétiques, depuis les très petites entreprises jusqu'aux grands groupes, pour renforcer leur compétitivité et soutenir leur développement.

## Anticiper les évolutions réglementaires

La FEBEA, grâce à ses experts, mène une veille constante sur les réglementations françaises, européennes et internationales afin d'aider les entreprises à comprendre, anticiper et appliquer les nouvelles obligations. Elle informe et accompagne ses adhérents face aux transformations juridiques, scientifiques et réglementaires qui impactent leurs activités. L'objectif: permettre à chaque entreprise d'être informée en temps réel et de se préparer sereinement aux changements à venir. Concrètement, la FEBEA propose:

- une expertise mobilisable au quotidien à travers des veilles et des newsletters réglementaire, environnementale, internationale, économique, institutionnelle, sociale, etc.;
- près de 100 webinaires (Campus) par an;
- des outils opérationnels;
- un accompagnement juridique et RH.

## Renforcer la confiance des consommateurs

La FEBEA œuvre pour une communication responsable, transparente et scientifiquement fondée. Parmi les outils mis à disposition:

- un accompagnement dans la protection des marques et la conformité des supports de communication, ainsi que dans la lutte contre les dupes et les contrefaçons;
- une veille digitale sur les sujets sensibles émergeant dans l'opinion publique;
- l'application COSMILE Europe, qui décrypte près de 30 000 ingrédients cosmétiques, dans un objectif de transparence.

Ces outils permettent aux entreprises de répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de sécurité, d'éthique et de transparence.

## Générer de la croissance et soutenir l'innovation

La FEBEA aide les entreprises à se développer, en France comme à l'international, grâce à:

- l'élaboration de fiches pays détaillant la réglementation en cours sur les différents territoires;
- l'obtention en 24 h des certificats de vente libre (CVL);
- le partage de retours d'expérience, d'initiatives inspirantes et de projets d'innovation sectorielle;
- l'organisation de rencontres et événements fédérant l'ensemble du secteur;
- la réalisation d'audits mutualisés à des tarifs préférentiels;
- la publication de livres blancs, de guides, d'études, de notes, etc.

## Réussir la transition écologique

Face aux enjeux environnementaux et aux attentes croissantes des consommateurs, la FEBEA accompagne et soutient la transformation durable du secteur par différents biais:

- des outils et des guides pratiques (recyclabilité, RSE, sobriété hydrique, etc.);
- la création de consortiums pour développer à plusieurs des solutions innovantes.

La FEBEA favorise une approche collective de la transition, permettant aux entreprises, notamment les plus petites, d'accéder à des ressources qu'elles ne pourraient pas mobiliser seules.

## Porter la voix du secteur et défendre ses intérêts

En tant que porte-parole du secteur cosmétique, la FEBEA représente les entreprises auprès des instances nationales, européennes et internationales. Elle participe activement aux discussions réglementaires, aux consultations publiques et aux groupes d'experts afin de défendre un cadre favorable à l'innovation, à la compétitivité et à la qualité des produits français.

La FEBEA agit chaque jour pour offrir à ses adhérents un environnement propice à leur développement et renforcer la vitalité du secteur cosmétique.

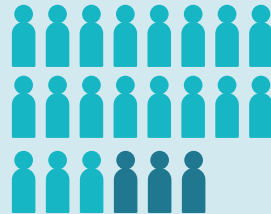
# LA FEBEA EN 2025

La FEBEA occupe une place de choix sur le marché cosmétique. Les entreprises cosmétiques adhérentes représentent une large partie du marché cosmétique français. Voici quelques chiffres concernant l'année 2025.

## CONSTITUTION

6  
syndicats  
professionnels

25  
collaborateurs  
permanents

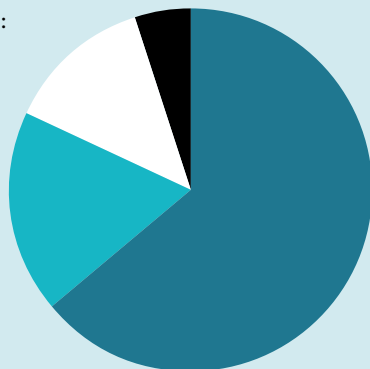


+ 300  
ADHÉRENTS

La FEBEA regroupe :

- 64% de PME
- 18% de TPE
- 13% de grands groupes
- 5% d'ETI

Soit ●●●●● 82%  
de TPE-PME



22  
nouveaux adhérents  
en 2025 dont

86%  
de TPE-PME

Les adhérents  
FEBEA  
représentent  
80% du chiffre  
d'affaires  
réalisé sur  
le marché  
cosmétique.

## ACTIVITÉS

202  
réunions de bureaux,  
commissions et  
groupes de travail

201  
flash infos,  
enquêtes,  
newsletters

97  
webinaires,  
regroupant

+ 680  
parutions dans la presse

12 000  
participants

175  
interviews

## RÉSEAUX SOCIAUX

63 720  
abonnés sur les réseaux sociaux, répartis ainsi :

in 31 480

@ 17 100

🎵 11 700

X 3 440

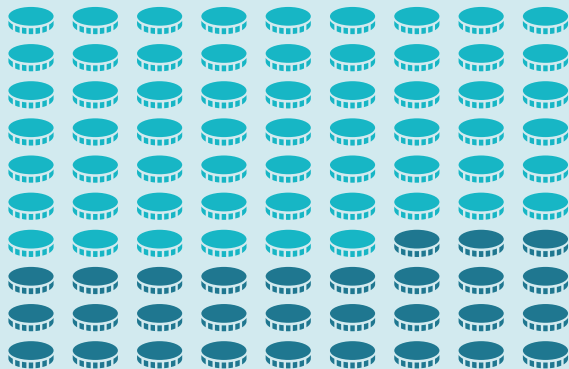
+ 10 000

nouveaux abonnés sur les réseaux sociaux de la FEBEA en 2025

# L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE, UNE FILIÈRE DYNAMIQUE

Leader mondial, l'industrie cosmétique française est à la fois solidement implantée dans les territoires et résolument tournée vers l'international.

## PART DE MARCHÉ



La fabrication cosmétique et les exportations représentent 35,6 MRD € de chiffre d'affaires.

**35,6 MRD €**

de chiffre d'affaires

**22,4 MRD €**

réalisés à l'exportation, soit plus des 2 tiers du chiffre d'affaires



● 15% de part de marché mondial  
**La France est le leader mondial des cosmétiques.**

## 2<sup>e</sup> SECTEUR EXCÉDENTAIRE

L'industrie cosmétique en France est le 2<sup>e</sup> secteur contributeur de la balance commerciale.

## EMPLOIS ET IMPLANTATION

**+ 58 000**

emplois directs en France

Le secteur de la beauté offre des perspectives professionnelles de premier plan pour les femmes.

● 60% de femmes dans le secteur



L'industrie cosmétique est l'un des principaux employeurs en France.



**67%**

des entreprises en région

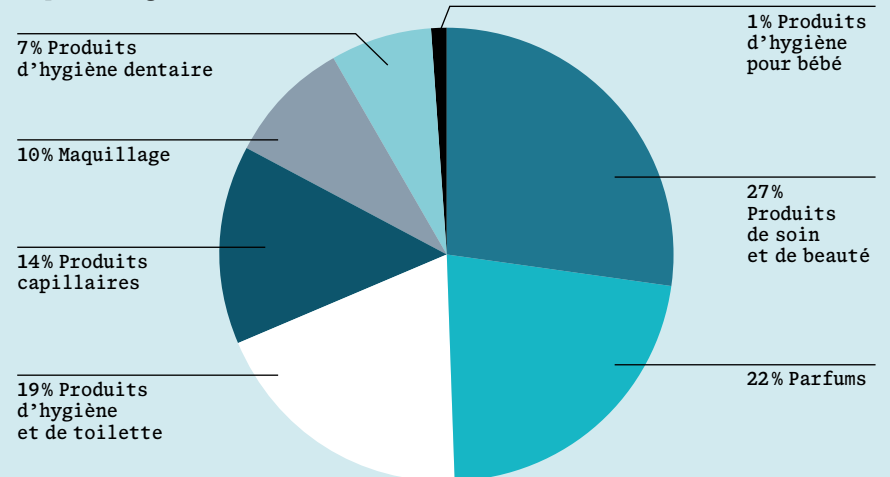
**80%**

des emplois en région

Un marché qui contribue à la décentralisation de la production en France

## CATÉGORIE DE PRODUITS

Vente des produits cosmétiques par catégories en pourcentage du chiffre d'affaires



# LES TEMPS FORTS 2025

Focus sur les principaux événements et actions qui ont marqué l'année 2025 pour le secteur de la cosmétique.

## JANVIER

### FILIÈRE

5<sup>e</sup> Comité de filière cosmétique sous la présidence du ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci.



### ENVIRONNEMENT

Publication du Plan de sobriété hydrique (PSH).

## FÉVRIER

### EXPORT

Publication des chiffres sur les exportations 2024 : les cosmétiques demeurent le 2<sup>e</sup> contributeur à la balance commerciale, atteignant 22,5 Mrd €.

### ENVIRONNEMENT

Publication du guide sur la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique, en partenariat avec Elipso.



## MARS

### FILIÈRE

Participation à la délégation du MEDEF à Washington.

## AVRIL

### ENVIRONNEMENT

Adhésion au programme « Partenaires engagés pour la nature » porté par l'Office français de la biodiversité.



### TRANSPARENCE

→ Communication presse réaffirmant l'importance de la protection solaire contre les cancers de la peau.



→ Présentation de la nouvelle norme de protection solaire in vitro, en collaboration avec Cosmetics Europe.

### ÉVÈNEMENT

Célébration du centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925.



### EXPORT

Communication presse en réaction à l'annonce de l'augmentation des droits de douane américains sur les produits européens.

### TRANSPARENCE

Organisation d'une matinée d'échanges autour du thème « Cosmétiques et dupes : démêlez le vrai du faux ».



## MAI

### SÉCURITÉ

Communication presse en réaction à l'enquête de l'UFC - Que Choisir sur la sécurité et le cadre réglementaire strict des produits cosmétiques vendus en France et en Europe.

### MADE IN FRANCE

Contribution à l'étude « L'exigence collective du luxe français » publiée par le think tank La Fabrique de l'industrie.

### FILIÈRE

Workshop organisé par la Commission européenne sur le projet de simplification de la réglementation des produits chimiques qui deviendra l'Omnibus VI.

## JUIN

### QUALITÉ

7<sup>e</sup> édition des Rencontres nationales de la qualité cosmétique.

### TRANSPARENCE

Communication presse sur les dupes durant la Journée mondiale anti-contrefaçon. Publication des résultats d'une étude C-Ways.

### FILIÈRE

Intervention au congrès nantais pour les Noces d'or de la réglementation cosmétique.

## TRANSPARENCE

Lancement de la campagne de sensibilisation à la protection contre les UV.



## ENVIRONNEMENT

- Publication d'une étude dédiée à la recharge des produits cosmétiques.
- Communication presse sur la directive européenne sur les eaux usées.
- Lancement de la campagne de sensibilisation à la sobriété hydrique dans la salle de bains.



## JUILLET

### FILIÈRE

- Organisation du dialogue industrie cosmétique-législateurs au Parlement européen à Strasbourg.
- Publication du *Beauty Industry Package* présentant les 5 priorités d'actions de la FEBEA pour une industrie cosmétique compétitive et durable, et de la tribune « Créer les conditions d'un avenir durable pour une industrie cosmétique forte ».

### ENVIRONNEMENT

Réalisation d'une étude détaillée sur le montant de la REP (Responsabilité élargie producteur) entre 2028 et 2045 par le Leem, la FEBEA, le GEMME et NèreS.

## AOÛT

### TRANSPARENCE

Migration de l'application Claire vers COSMILE Europe.



## SEPTEMBRE

### ENVIRONNEMENT

3<sup>e</sup> édition du programme Beauty For Good: « Beauté durable, à quoi ressembleront nos emballages demain ? »



## OCTOBRE

### INTERNATIONAL

- Organisation de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement international *Cosmetics World Tour*.
- Communication presse relative aux droits de douane américains.

### SOCIAL

Nouvelle reconnaissance de la représentativité patronale de la FEBEA au sein de la branche Chimie.

### FILIÈRE

- *Cosmetics Week*: dialogue stratégique entre l'industrie cosmétique et Stéphane Séjourné, vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle au sein de la Commission européenne.
- Lancement de la campagne « Cœur Sur Mon Coiffeur » par le collectif Les Professionnels de la coiffure.



## NOVEMBRE

### SÉCURITÉ

Participation à la 23<sup>e</sup> édition du congrès Enjeux réglementaires de Chartres.

### FILIÈRE

Lancement d'une campagne télévisée sur l'industrie cosmétique, en collaboration avec l'initiative « Avec l'Industrie ».

## ENVIRONNEMENT

→ Annonce de la création de Plantes Actives, l'interprofession des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

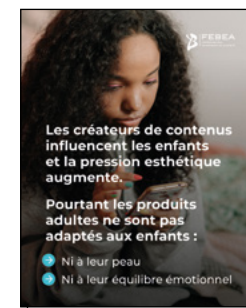


→ Publication d'un livre blanc sur la glycérine responsable.

## DÉCEMBRE

### SÉCURITÉ

→ Lancement de la campagne sur l'usage des produits destinés aux adultes par les enfants.



- Lancement de la campagne sectorielle en faveur de l'achat de produits cosmétiques sûrs.
- Réaction à l'étude d'Avicenn pour réaffirmer la sécurité des produits cosmétiques contenant des pigments perlescents.

### TRANSPARENCE

Communication presse sur les cosmétiques et les dupes à l'approche des fêtes de fin d'année et lancement d'une campagne sectorielle.

### ENVIRONNEMENT

Communication presse sur la directive du traitement des eaux urbaines résiduelles (DERU).



# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN LIGNE DE MIRE

Le secteur cosmétique agit en faveur de la transition écologique en développant des solutions innovantes visant à réduire l'empreinte environnementale des produits, à chaque étape de leur cycle de vie. De l'éco-conception à la fin de vie du produit, en passant par l'approvisionnement, la formulation et la production, il s'agit de développer de nouveaux modèles conciliant développement économique et limites planétaires.

# LES FUTURES NORMES DE RECYCLABILITÉ À LA LOUPE

**DATE** Octobre 2025

**PARTENAIRES** Elipso et CITEO

**OBJECTIF** Comprendre et anticiper les problématiques spécifiques du secteur

Le Règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) publié en décembre 2024 prévoit que tous les emballages mis sur le marché devront être conçus pour être recyclés au 1<sup>er</sup> janvier 2030. Pour cela, des critères de conception seront établis par acte délégué d'ici 2028 en se basant sur des normes élaborées par le CEN (Comité européen de normalisation) qui seront adoptées d'ici mars 2026. Afin d'évaluer l'impact des nouvelles règles de recyclabilité sur les emballages cosmétiques, la FEBEA a réalisé une enquête auprès de ses adhérents pour évaluer le nombre de références impactées et la part d'offre potentiellement interdite en 2030.

Les résultats mettent en évidence une exposition élevée des entreprises aux enjeux de recyclabilité : plus de la moitié des répondants sont confrontés à au moins quatre enjeux de recyclabilité et 92 % ont des emballages en plastique PET et sont donc concernés par les évolutions à venir. Ces enjeux sont particulièrement marqués pour les emballages de maquillage.

Si la substitution de matériaux est un levier clé pour améliorer la recyclabilité des emballages en plastique, elle implique souvent des investissements significatifs (nouveaux moules, reformulations, tests de compatibilité contenant-contenu), difficiles à absorber pour des volumes limités.

La FEBEA a donc mis en place en octobre 2025 avec Elipso (association professionnelle représentant les fabricants d'emballages en plastique en France) et CITEO (éco-organisme des emballages ménagers et papiers graphiques) une task-force dédiée au PET. Ce groupe de travail œuvrera pour faciliter la conception de recyclage des produits cosmétiques, mais aussi pour faire valoir les particularités de ses emballages cosmétiques afin d'obtenir les aménagements nécessaires.

**Si la substitution de matériaux est un levier clé pour améliorer la recyclabilité des emballages en plastique, elle implique souvent des investissements significatifs.**

# TOUT SAVOIR SUR LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES PLASTIQUES



**DATE** Janvier 2025

**PARTENAIRE** Elipso

**OBJECTIFS** Identifier les enjeux clés et les principaux leviers d'actions pour améliorer la recyclabilité

Travail collaboratif entre fabricants d'emballages et metteurs sur le marché, adhérents d'Elipso et de la FEBEA, ce guide s'inscrit volontairement dans une démarche collective, pour anticiper les exigences réglementaires européennes d'une part et aider aux choix d'éco-conception des emballages en identifiant les difficultés techniques d'autre part. La co-construction de ce guide a permis d'identifier les enjeux clés ainsi que les principaux leviers

d'actions pour améliorer la recyclabilité de 6 catégories d'emballages emblématiques du secteur cosmétique : les tubes, les boîtiers, les palettes et poudriers, les sticks (déodorant et rouge à lèvres), les pompes, les pots et les dip-in (mascara, lip gloss, etc.). Ces recommandations pourront ainsi guider toutes les entreprises cosmétiques sur le chemin de la recyclabilité et renforcer l'engagement du secteur dans la transition écologique.

**Ce guide s'inscrit volontairement dans une démarche collective, pour anticiper les exigences réglementaires européennes et aider aux choix d'écoconception des emballages.**



## À LIRE

Retrouvez le guide sur notre site [febea.fr](http://febea.fr), rubrique Études et rapports.

ÉTUDE

# FAIRE LE POINT SUR LA RECHARGE COSMÉTIQUE

DATE Juin 2025

PARTENAIRE CITEO

GRUPE DE TRAVAIL Réemploi

OBJECTIF Participer à développer l'utilisation des recharges cosmétiques

À l'occasion de la Journée internationale de la recharge (World Refill Day), la FEBEA a publié une étude exclusive sur la perception des consommateurs face à la recharge de produits cosmétiques. Réalisée par le cabinet Senseva, avec le soutien financier de CITEO dans le cadre de l'appel à projets « EncoRE plus de réemploi », cette étude dresse un état des lieux des comportements d'achat et des attentes des consommateurs.

Parmi les résultats les plus significatifs:  
 → 59% des consommateurs déclarent avoir déjà acheté des recharges cosmétiques;  
 → leur motivation principale est la réduction de l'impact environnemental, avant l'argument économique.

L'étude identifie les freins à l'achat, les perceptions liées aux différents formats, et explore le potentiel de la recharge selon les catégories de produits. Elle propose également des pistes concrètes pour accélérer l'adoption de ces solutions par les consommateurs.

L'étude identifie les freins à l'achat, les perceptions liées aux différents formats, et explore le potentiel de la recharge selon les catégories de produits.



À LIRE

Retrouvez la synthèse de l'étude sur notre site, rubrique Études et rapports.

RECONNAISSANCE

# UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

DATE Avril 2025

AVEC Office français de la biodiversité (OFB)

OBJECTIF Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

En 2025, la FEBEA a été officiellement reconnue comme « Partenaire engagé pour la nature » par l'Office français de la biodiversité, dans le cadre du programme national « Entreprises engagées pour la nature ».

Ce programme vise à mobiliser les acteurs économiques dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, en valorisant des engagements volontaires, concrets, mesurables et suivis dans le temps. Il constitue aujourd'hui un cadre de référence pour structurer et rendre visibles les actions en faveur de la biodiversité portées par les entreprises et leurs organisations représentatives.

La reconnaissance accordée à la FEBEA vient saluer les travaux menés depuis plusieurs années sur les enjeux de biodiversité et de développement durable, en lien étroit avec les entreprises adhérentes. Elle confirme le rôle de la Fédération comme acteur mobilisé pour accompagner la transition écologique du secteur cosmétique, fortement dépendant des ressources naturelles et de la biodiversité.



Cette reconnaissance confirme le rôle de la Fédération comme acteur mobilisé pour accompagner la transition écologique du secteur cosmétique.

# BÂTIR ENSEMBLE L'INTERPROFESSION PLANTES ACTIVES

**DATE** 2025

**PARTENAIRES** Organisations de la filière amont et aval des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM, SNIAA, SYNADIET, AFCA-CIAL, PRODAROM)

**OBJECTIF** Favoriser une meilleure articulation entre durabilité des ressources, contraintes de production et exigences de qualité

L'interprofession Plantes Actives, lancée en 2025, a pour vocation de structurer le dialogue entre les différents maillons de la filière des plantes à usage cosmétique, aromatique et médicinal. Elle réunit les acteurs de l'amont agricole et de l'aval industriel autour d'enjeux communs, dans un contexte marqué par des tensions croissantes sur les ressources végétales, des exigences environnementales renforcées, des évolutions réglementaires et de marché significatives. L'interprofession est en cours de procédure de reconnaissance par le ministère de l'Agriculture, étape structurante qui consolidera son rôle et sa légitimité au sein du paysage institutionnel.

Plantes Actives se structure en commissions dédiées aux dimensions économiques, réglementaires, de communication et de développement durable. Ces commissions constituent des espaces de travail et d'échange permettant de faire émerger des constats partagés, de qualifier les enjeux structurants de la filière et de construire des orientations communes.

Dans ce cadre, la FEBEA anime la commission dédiée à l'environnement, en lien avec les autres instances de gouvernance. Cette implication permet de porter haut les enjeux environnementaux et les attentes liées aux usages cosmétiques au sein des échanges interprofessionnels, ainsi que de favoriser une meilleure articulation entre durabilité des ressources, contraintes de production et exigences de qualité.

**L'interprofession Plantes Actives a pour vocation de structurer le dialogue entre les différents maillons de la filière des plantes à usage cosmétique.**

# POUR UNE GLYCÉRINE DURABLE

**DATE** Novembre 2025

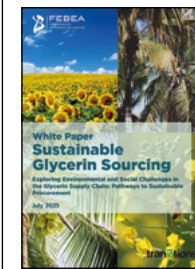
**PARTENAIRE** Cabinet Transitions  
**GROUPE DE TRAVAIL** Biodiversité  
**OBJECTIF** Mieux comprendre cet ingrédient stratégique

Ingrédient essentiel présent dans plus d'un produit cosmétique sur deux, la glycérine est un composant au carrefour de l'énergie, de l'agroalimentaire et de la cosmétique.

Pour mieux comprendre les dynamiques de marché, la diversité des filières d'origine et les principaux enjeux environnementaux et sociaux associés, la FEBEA a conduit un travail d'analyse approfondi avec le cabinet Transitions. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux du groupe de travail cosmétique du « Roquelaure Entreprises & Biodiversité » (2023) et de l'étude menée avec Carbone 4 sur la décarbonation du secteur (2024), qui identifiaient la glycérine comme l'un des ingrédients prometteurs pour une action collective.

Ce livre blanc dresse un panorama clair et rigoureux des différentes matières premières utilisées, de leurs contextes de production et des critères de sélection. Il illustre le travail collaboratif réalisé par les entreprises du secteur avec leurs parties prenantes pour comprendre la chaîne de valeur de la glycérine et proposer des leviers d'amélioration mobilisables.

Ce livre blanc dresse un panorama clair et rigoureux des différentes matières premières utilisées, de leurs contextes de production et des critères de sélection.



**À LIRE**  
Retrouvez la synthèse de l'étude sur notre site, rubrique Études et rapports.

# FAVORISER UNE COSMÉTIQUE PLUS RESPECTUEUSE DU VIVANT



**DATE** Décembre 2025

**GROUPE DE TRAVAIL** Biodiversité  
**OBJECTIF** Accompagner les PME dans  
leur stratégie biodiversité

Dans la continuité du premier guide publié en 2021 et des travaux menés dans le cadre du « Roquelaure Entreprises et Biodiversité » (2023), la FEBEA a publié un deuxième guide pratique afin d'accompagner la filière dans une prise en compte toujours plus structurée des enjeux liés au vivant. Destiné en priorité aux PME, qui représentent 82 % des entreprises adhérentes, ce guide propose une démarche progressive, du diagnostic à l'action, intégrant notamment l'analyse de double matérialité sectorielle. Il identifie des leviers concrets sur les approvisionnements, les emballages

et la gestion des sites, et s'appuie sur des témoignages d'entreprises et un panorama des outils existants. Ce guide s'inscrit pleinement dans la mission de la FEBEA : fédérer les acteurs du secteur, diffuser les bonnes pratiques et contribuer à une cosmétique plus respectueuse du vivant, au service de la résilience et de la pérennité des entreprises.



**À LIRE**  
Retrouvez le  
guide sur notre  
site, rubrique  
Études  
et rapports.

# LA RÉGLEMENTATION NAGOYA DÉCORTIQUÉE

**DATE** Depuis 2015

**PARTENAIRES** Fédérations  
représentant les fournisseurs  
d'ingrédients cosmétiques  
(INGRECOS, PRODAROM et UNITIS)  
**OBJECTIF** Synthétiser les  
informations essentielles  
de la réglementation APA par pays

Le Protocole de Nagoya encadre l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, et vise à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Depuis des années, la FEBEA est activement mobilisée sur les enjeux liés à la réglementation d'accès et au partage des avantages (APA), mise en œuvre dans le cadre de cet accord.

**Les fiches pays Nagoya,  
un outil d'aide à la décision**

Dans un contexte réglementaire marqué par une forte hétérogénéité des cadres nationaux, la mise en conformité des entreprises utilisatrices demeure complexe, en particulier pour les acteurs opérant à l'international. Afin de répondre à ces difficultés opérationnelles, la FEBEA participe, aux côtés d'autres organisations comme UEBT, UNITIS, INGRECOS, etc., à un groupe de travail interfédérations dédié à l'élaboration de fiches pays Nagoya.

Ces fiches ont pour objectif de synthétiser les principales règles applicables dans chaque pays : autorités compétentes, champ d'application du

régime APA, démarches à effectuer, points de vigilance et spécificités locales. Elles constituent un outil d'aide à la décision et à la conformité pour les entreprises du secteur cosmétique, en particulier les PME.

**10 nouvelles fiches pays Nagoya en 2025**

L'année 2025 a marqué une étape importante avec la publication de 10 fiches pays sur l'espace adhérent de la FEBEA : Vietnam, Polynésie française, Espagne, Croatie, Afrique du Sud, Japon, France, Pays-Bas, Éthiopie et Mexique. De nombreuses autres fiches sont en cours d'élaboration ou de mise à jour, afin de couvrir progressivement les principaux pays de sourcing et d'innovation du secteur.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte international en forte évolution, marqué notamment par les discussions de la COP16 de la Convention sur la diversité biologique et par les débats sur les mécanismes de partage des avantages, y compris autour des Digital Sequence Information (DSI). Dans ce cadre, la FEBEA poursuit son engagement pour renforcer la lisibilité des cadres juridiques applicables et contribuer, de manière constructive, aux réflexions nationales et internationales sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

**À LIRE**

Retrouvez ces fiches, par pays, dans votre espace adhérent, rubrique Fiches Nagoya.

# DIRECTIVE EAUX RÉSIDUAIRES: POUR UNE JUSTE RÉPARTITION

DATE 2025

**PARTENAIRE** Cosmetics Europe

**OBJECTIF** Garantir une mise en œuvre équitable du dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) au sein de la DERU

La révision de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU), adoptée en décembre 2024, introduit un dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) ciblant exclusivement les secteurs cosmétique et pharmaceutique pour le financement du traitement des micropolluants.

## Une directive contestable

Les industries de la cosmétique reconnaissent l'importance de réduire leur empreinte environnementale, en particulier sur l'eau, mais cette approche sectorielle, déconnectée de la contribution réelle des industries concernées, soulève de fortes inquiétudes économiques et réglementaires. En l'état, la REP sur les micropolluants dans la DERU n'est ni efficiente, ni applicable de manière harmonisée, ni juridiquement solide.

En effet, les données transmises par la Commission montrent que l'industrie cosmétique ne représente qu'un maximum 1,5% de la charge toxique des eaux usées. Pourtant, l'étude d'impact attribuée au secteur 26% du financement, en raison d'erreurs de classification de plusieurs substances, certaines, comme la perméthrine, n'étant pas utilisées en cosmétique.

Les conséquences potentielles sont majeures: l'étude publiée en mai 2025 par RESET pour la FEBEA et les organisations pharmaceutiques françaises chiffre le coût annuel des traitements quaternaires en France entre 516 et 633 M€ selon les scénarios. Soit, pour la seule France, plus du tiers de l'estimation globale de la Commission.

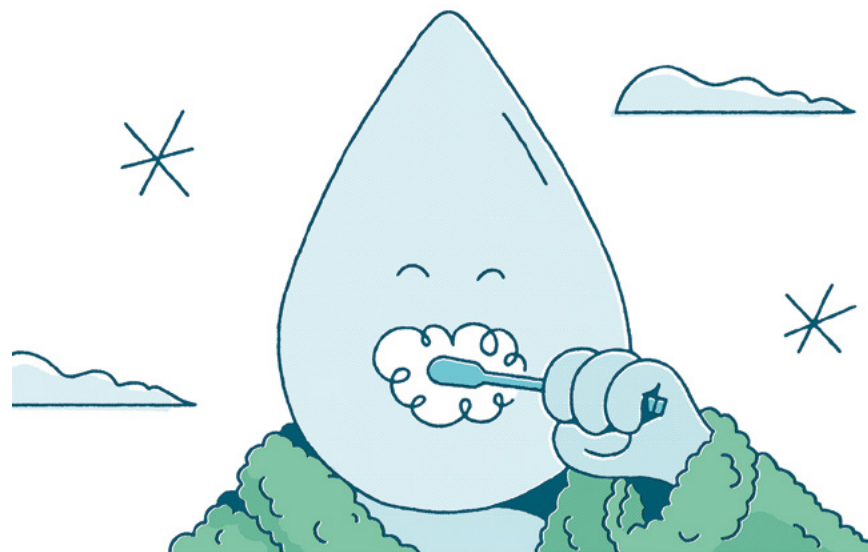
## Privilégier une approche par substances

Face à ces incohérences, la France a appelé en septembre à une réouverture du texte via un *non paper* soutenu par plusieurs États membres, ouvrant la voie à une révision de l'article 9 et à un éventuel élargissement de la REP.

La FEBEA et Cosmetics Europe poussent à la mise en place d'un mécanisme « Stop the Clock » permettant de suspendre la mise en œuvre de la REP dans l'attente de clarifications juridiques. La révision de la Directive doit permettre une approche par substances, avec l'établissement d'une liste positive harmonisée.

La FEBEA participe aux travaux de transposition en droit français qui ont commencé en 2025 et doivent être finalisés avant le 31 juillet 2027. Elle veille à ce que les lignes directrices de la REP permettent d'appliquer correctement et équitablement le principe pollueur-payeur, de manière objective et transparente.

# LA SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DANS LA SALLE DE BAINS



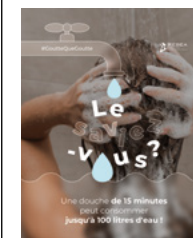
DATE Juillet 2025

**GROUPE DE TRAVAIL** Enjeux de l'eau

**OBJECTIF** Sensibiliser le grand public à l'importance de la préservation de l'eau

En juillet 2025, la FEBEA a déployé une campagne digitale #GoutteQueGoutte à destination des consommateurs, consacrée à la sobriété hydrique dans la salle de bains. Cette campagne, élaborée avec le groupe de travail Les enjeux de l'eau, valorise des gestes simples et accessibles pour préserver la ressource en eau au quotidien.

Sensibiliser le plus grand nombre aux gestes simples pour économiser l'eau au quotidien et valoriser l'engagement de notre secteur en faveur d'une consommation responsable sont deux des objectifs visés par cette campagne.



## VISIBILITÉ

18 publications sur les réseaux sociaux en 2025 et plus de 750 000 impressions.

# POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCE SUR LA DURABILITÉ ET LA TRAÇABILITÉ

DATE 2025

OBJECTIF Clarifier les directives CSRD et CS3D et le règlement déforestation

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions réglementaires importantes pour les entreprises cosmétiques : adoption du paquet Omnibus Environnement avec ajustements des directives européennes CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et CS3D (ou CSDDD, Corporate Sustainability Due Diligence Directive), et le report de l'entrée en vigueur du règlement européen contre la déforestation.

Dans ce contexte en mutation, la FEBEA a poursuivi son rôle d'appui auprès de ses adhérents pour clarifier les implications concrètes de ces textes.

## La FEBEA, à l'origine d'une analyse de double matérialité sectorielle

Concernant la CSRD et la CS3D, les modifications adoptées par le Parlement européen en décembre 2025 entraînent un recentrage du périmètre des entreprises concernées par la CSRD et la CS3D et un allègement de certaines obligations de reporting.

Face à l'enjeu structurant que représente la CSRD, la FEBEA a conduit une analyse de double matérialité sectorielle pour la filière cosmétique. Cet exercice collectif constitue un socle commun robuste, facilitant l'élaboration ou l'actualisation des

rapports de durabilité, y compris pour les entreprises qui poursuivent leurs démarches de manière volontaire.

## Reculer pour mieux tracer

Parallèlement, le règlement européen contre la déforestation a vu son entrée en application reportée : les grandes entreprises devront s'y conformer à partir du 30 décembre 2026, les plus petites au 30 juin 2027. Ce délai supplémentaire ne modifie pas l'exigence centrale du texte : garantir que les matières premières mises sur le marché européen ne proviennent pas de zones déboisées après 2020. Les chaînes d'approvisionnement des cosmétiques étant directement concernées pour plusieurs commodités, la FEBEA accompagne ses adhérents dans la compréhension du dispositif, la préparation des obligations de diligence raisonnée et la montée en compétences sur la traçabilité.

Dans un paysage réglementaire où les contours évoluent mais où les attentes en matière de durabilité restent fortes, la FEBEA assure un rôle de soutien, d'anticipation et de clarification. Son objectif demeure d'offrir à l'ensemble de la filière les clés nécessaires pour avancer de manière structurée, quel que soit le rythme d'adaptation de chaque entreprise.

TRASCE

# Améliorer la traçabilité dans l'industrie cosmétique

Créé en 2024, le consortium TRaceability Alliance for Sustainable CosMEtics (TRASCE) est une alliance industrielle pionnière qui rassemble 18 marques et fournisseurs de l'industrie cosmétique, afin d'améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des composants clés des formules et des emballages de la filière cosmétique. Cette alliance est soutenue par la FEBEA en tant que sponsor officiel.

Les perturbations causées par des événements sanitaires, climatiques et géopolitiques ont révélé la complexité des chaînes de valeur, alors même que les réglementations se multiplient (devoir de vigilance, déforestation importée, taxe carbone aux frontières, etc.).

Alors que diverses initiatives individuelles en matière de traçabilité ont vu le jour ces dernières années, les membres de TRASCE se sont engagés à cartographier leurs chaînes d'approvisionnement sur une plateforme numérique commune, Transparency-One.

Ensemble, ils collaborent pour interpréter les données, évaluer les risques sociaux et environnementaux et définir des plans de progrès communs afin de soutenir la transition vers un modèle plus durable et plus résilient.

Les enjeux environnementaux et sociaux obligent les uns et les autres à mettre en commun leurs forces, à partager leur expertise et à s'entraider. Il est de la responsabilité du secteur d'encourager ces dynamiques collaboratives, essentielles pour aller de l'avant et construire des solutions collectives durables aux défis à venir.

Il est de la responsabilité du secteur d'encourager ces dynamiques collaboratives, essentielles pour aller de l'avant et construire des solutions collectives durables aux défis à venir.

# LA FRESQUE, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE INNOVANT



**DATE** Depuis décembre 2024  
**OBJECTIFS** Sensibiliser les professionnels à la durabilité et leur fournir des outils pour agir concrètement

La Fresque de la cosmétique est un outil collaboratif de sensibilisation aux enjeux socio-environnementaux développé pour et par les entreprises. Elle a pour mission d'approfondir la compréhension des participants sur les impacts de la chaîne de valeur et de catalyser le changement au sein du secteur. Elle vise à favoriser une compréhension collective des enjeux, stimuler l'innovation responsable et renforcer la cohésion d'équipe autour des problématiques de durabilité.

La FEBEA organise régulièrement des ateliers inter-entreprises dans ses locaux parisiens. La participation, gratuite, est réservée aux adhérents. De prochaines éditions auront lieu en 2026. Grâce au partenariat de la FEBEA avec l'IFIS, organisme de formation des industries du médicament et de la cosmétique, il est également possible pour les entreprises d'organiser des ateliers intra-entreprises, éligibles au financement par la formation professionnelle.

Depuis le début du déploiement de la Fresque en septembre 2024, 31 ateliers ont été réalisés : 15 inter-entreprises, 11 intra-entreprises et 5 auprès d'étudiants de l'ISIPCA et du master ICAP de Montpellier. Plus de 50 entreprises ont participé avec près de 350 personnes mobilisées.



#### POUR EN SAVOIR PLUS

Site : [fresque-de-la-cosmetique.fr](http://fresque-de-la-cosmetique.fr)  
Mail : [fresque.cosmetique@febea.fr](mailto:fresque.cosmetique@febea.fr)

# BEAUTY FOR GOOD, POUR UNE BEAUTÉ PLUS DURABLE ET RESPONSABLE

**DATE** Depuis juin 2024  
**PARTENAIRE** Groupe Marie Claire  
**OBJECTIF** Informer les consommateurs sur les engagements, les actions concrètes et les innovations du secteur cosmétique en faveur de processus et méthodes plus durables

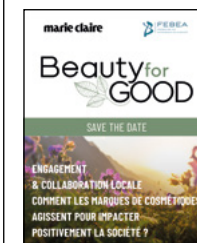
En 2025, avec la 3<sup>e</sup> édition de Beauty For Good, la FEBEA maintient son partenariat avec le groupe Marie Claire afin de valoriser les engagements des professionnels de la cosmétique pour une beauté plus durable et encourager les femmes à adopter une consommation responsable.

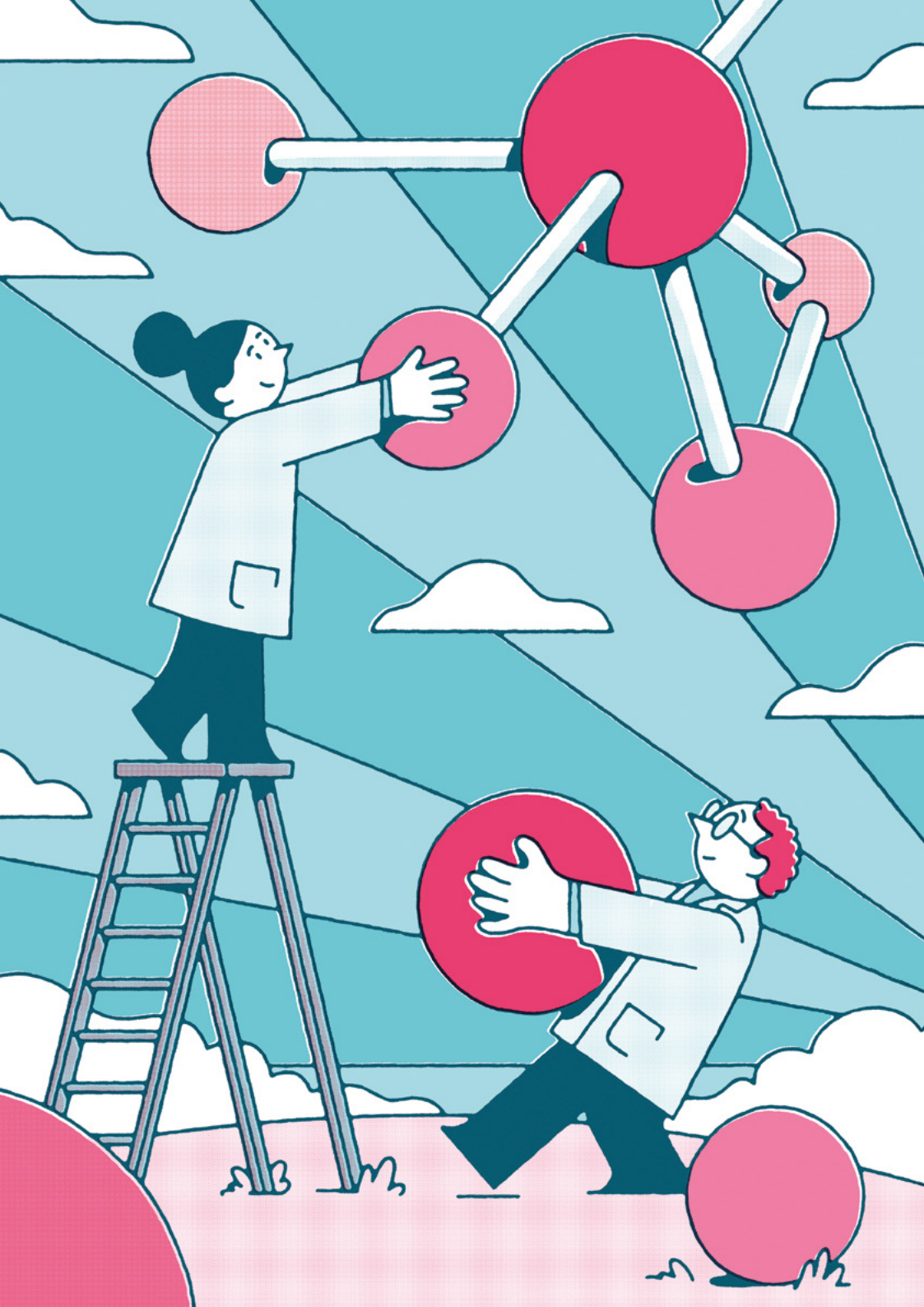
L'édition de septembre 2025 a réuni plusieurs experts autour d'un thème central : les emballages cosmétiques de demain. Innovation, durabilité, circularité, expérience consommateurs... L'emballage concentre de nombreux enjeux et incarne, dès le premier contact, les valeurs des marques. Les échanges ont montré qu'il n'existe pas de solution unique : la transition vers des packagings plus responsables repose sur une diversité d'approches, adaptées aux usages, aux contextes et aux évolutions du secteur. L'éco-conception, souvent discrète mais déjà largement mise en œuvre, s'impose ainsi comme un levier essentiel pour réduire l'empreinte environnementale de la filière.

Début 2026, la 4<sup>e</sup> édition de Beauty For Good est venue prolonger cette dynamique en réunissant experts, chercheurs et acteurs de la beauté autour du thème « Engagement & collaboration locale », pour montrer comment les marques cosmétiques agissent concrètement pour impacter positivement la société.

L'événement a mis en avant une vision élargie de la beauté, pensée comme un levier social et environnemental, et a réaffirmé le rôle de la FEBEA aux côtés du groupe Marie Claire pour porter ces enjeux auprès du grand public.

**L'événement a mis en avant une vision élargie de la beauté, pensée comme un levier social et environnemental.**





# LA SÉCURITÉ ET L'EFFICACITÉ DES PRODUITS EN ACTION

La sécurité des consommateurs est une priorité absolue pour la FEBEA et ses adhérents. C'est pourquoi les produits cosmétiques sont strictement encadrés, évalués par des experts indépendants, et leur composition évolue en fonction des connaissances scientifiques.

# VERS UNE CLARIFICATION DU RÈGLEMENT COSMÉTIQUE

**DATE** Juillet 2025

**PARTENAIRES** Cosmetics Europe, IFRA, PRODAROM

**OBJECTIF** Soutenir l'Omnibus VI proposé par la Commission européenne qui clarifie le régime des CMR : cancérigène, mutagène ou reprotoxique (toxique pour la reproduction)

La Commission européenne a engagé une démarche de simplification à travers l'Omnibus VI sur les produits chimiques. La proposition publiée le 8 juillet 2025 représente pour le secteur cosmétique une avancée équilibrée entre les impératifs des entreprises (sécurité juridique, prévisibilité, innovation) et la garantie d'un haut niveau de protection des consommateurs. L'ajustement de dispositions clés de la réglementation cosmétique doit permettre à la fois le renforcement de la sécurité juridique des entreprises, le maintien d'un haut niveau de sécurité des consommateurs et l'amélioration des dossiers pour les autorités.

La FEBEA soutient plusieurs évolutions concrètes, notamment l'établissement de délais fixes pour le dépôt des demandes de dérogation, l'introduction de périodes transitoires pour la mise en conformité, l'affinement des critères de dérogation et la clarification de l'approche relative aux substances naturelles complexes.

**La proposition représente pour le secteur cosmétique une avancée équilibrée entre les impératifs des entreprises et la garantie d'un haut niveau de protection des consommateurs.**

# L'ÉVALUATION DU RÈGLEMENT COSMÉTIQUE EUROPÉEN À L'ŒUVRE

**DATE** Depuis février 2025

**PARTENAIRE** Cosmetics Europe  
**OBJECTIF** Prendre part aux travaux d'évaluation du règlement sur les produits cosmétiques

Début 2025, la Commission européenne a initié un contrôle d'évaluation et d'adéquation du règlement sur les produits cosmétiques.

La FEBEA a participé aux différentes étapes du processus d'évaluation, en soulignant l'importance d'un cadre réglementaire européen, harmonisé, fondé sur la science et favorable à l'innovation. La FEBEA appelle à une meilleure prise en compte des méthodes alternatives à l'expérimentation animale ainsi qu'à une gestion des ingrédients centrée sur la sécurité. Elle a rappelé la nécessité d'un cadre réglementaire vecteur de convergences et promoteur des exportations françaises, ainsi que la nécessité de considérer les enjeux de digitalisation de l'information. Ces travaux d'évaluation se poursuivent en 2026.

# TOUT COMPRENDRE AU RÈGLEMENT COSMÉTIQUE EUROPÉEN!

**DATE** Avril 2025

**OBJECTIF** Clarifier le cadre réglementaire qui régit la mise sur le marché des produits cosmétiques au sein de l'UE

Le règlement cosmétique (CE) n°1223/2009 constitue le cadre réglementaire fondamental pour la mise sur le marché des produits cosmétiques au sein de l'Union européenne.

La FEBEA a élaboré un guide destiné à offrir une vue d'ensemble actualisée de sa mise en œuvre, des obligations qui en découlent et des dispositions encore en développement.

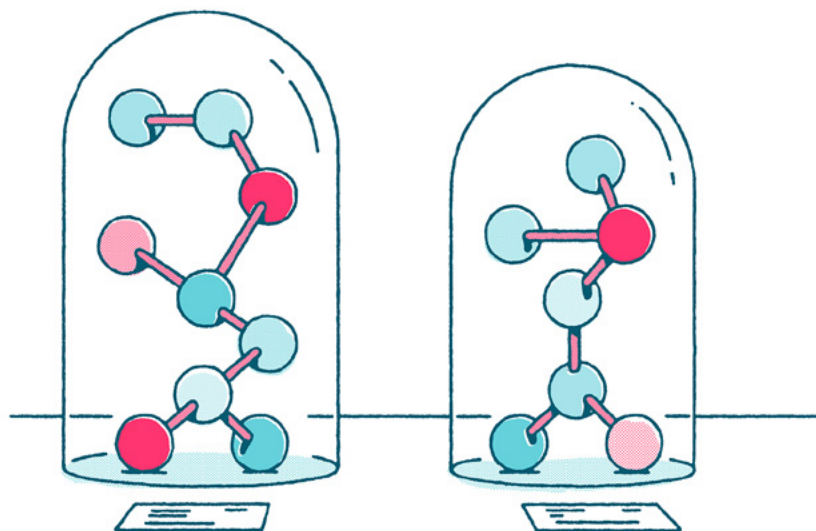
Cet outil détaille les articles majeurs du règlement cosmétique européen, explique leur articulation avec d'autres réglementations européennes connexes, et permet également d'orienter vers des ressources complémentaires pour approfondir la compréhension du sujet. Il sera régulièrement actualisé en fonction des évolutions du règlement cosmétique.



## À LIRE

Retrouvez ce guide dans votre espace adhérent, rubrique Guide, thématique Produit fini.

# LA SÉCURITÉ DES INGRÉDIENTS, UNE PRIORITÉ ABSOLUE



**OBJECTIF** Assurer la défense des ingrédients en travaillant de concert avec les autorités sanitaires

La FEBEA est active aux côtés de ses partenaires français et européens pour assurer la défense des ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques. Elle tient ses adhérents informés des travaux en cours et des évolutions réglementaires à venir.

La FEBEA s'implique dans l'identification des utilisations des ingrédients, notamment par le biais d'enquêtes auprès des adhérents, le suivi des dossiers de sécurité préparés par l'industrie et évalués par le Comité scientifique européen pour la sécurité des consommateurs (CSSC). Elle est particulièrement mobilisée sur les travaux de l'Anses, et notamment sur ceux portant sur le sodium fluoride, l'octocrylène ou encore l'acide glyoxylique.

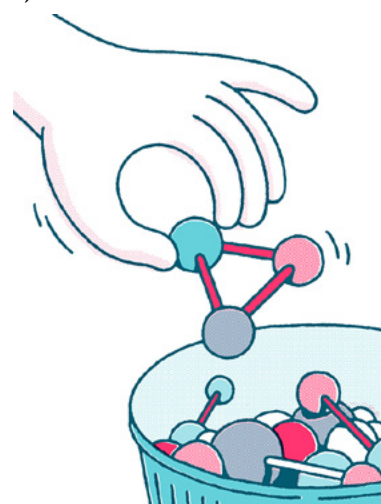
# INTERDICTION DES PFAS DANS LES COSMÉTIQUES EN FRANCE

**DATE** Depuis 2023

**AVEC** AFNOR

**OBJECTIF** Accompagner le secteur face à cette interdiction

Depuis plusieurs années, l'industrie cosmétique française agit concrètement pour remplacer les ingrédients PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées), qui ne représentaient qu'une part très marginale parmi les 30 000 ingrédients utilisés dans le secteur. Cette démarche proactive s'est accélérée avec l'anticipation d'une possible restriction européenne, aboutissant dès 2023 à l'adoption par Cosmetics Europe d'une recommandation volontaire visant la suppression, au 31 décembre 2025, de tous les ingrédients PFAS intentionnellement ajoutés.

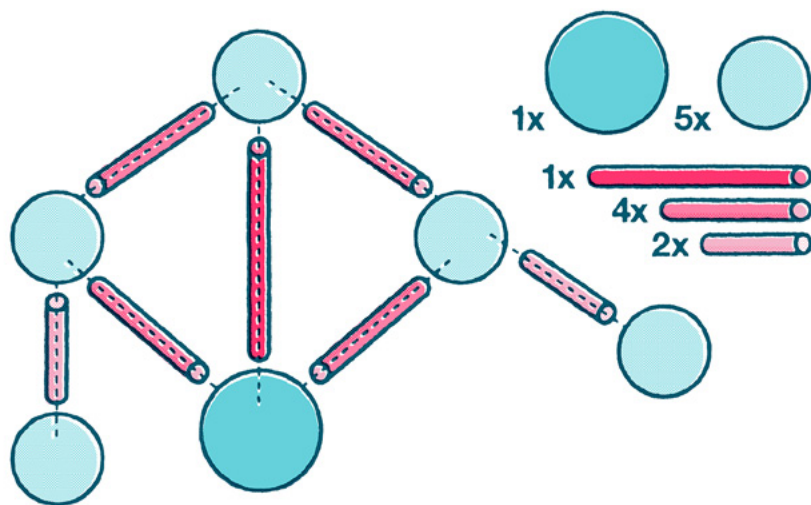


Une proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux PFAS a été déposée en France en février 2024. La loi n° 2025-188, adoptée en février 2025, interdit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en France la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de cosmétiques contenant des PFAS, qu'ils soient intentionnellement ajoutés ou non. Le décret d'application n° 2025-1376 du 28 décembre 2025 précise les seuils de concentration au-delà desquels les produits sont considérés comme contenant des PFAS.

La FEBEA est mobilisée sur le sujet et participe activement à la plateforme collaborative PFAS, pilotée par l'AFNOR et dont les travaux débutent en 2026.

**Les ingrédients PFAS ne représentaient qu'une part très marginale parmi les 30 000 ingrédients utilisés dans le secteur cosmétique.**

# AMÉLIORER LES TECHNIQUES D'ANALYSE DES NANOMATÉRIAUX



**DATE 2025**

**PARTENAIRE** NanoMesureFrance  
**OBJECTIF** Renforcer la confiance dans les nanomatériaux

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), France Chimie et la FEBEA ont créé fin 2022 l'association NanoMesureFrance (NMF), structure pérenne visant à renforcer la confiance dans les nanomatériaux et les innovations associées. La FEBEA participe aux travaux des groupes « Chimie et Matériaux » et « Cosmétique ».

NMF a coordonné la rédaction d'un guide visant à illustrer, sur la base d'exemples concrets, les difficultés rencontrées lors de l'analyse dimensionnelle de matériaux particuliers par les techniques de microscopie. Ce guide, publié en décembre 2024, est disponible sous deux formats, une version complète et une version synthétique.

#### A LIRE

Retrouvez ce guide sur le site [nanomesurefrance.fr](http://nanomesurefrance.fr), rubriques Ressources puis Publications.

# QUESTIONNER LES PRATIQUES INDUSTRIELLES

**DATE 2025**

**AVEC** La DGCCRF

**OBJECTIF** Renforcer le dialogue entre autorités et opérateurs en vue d'améliorer la conformité aux Bonnes pratiques de fabrication (BPF)

Depuis 2025, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) assure seule le contrôle des produits et des établissements cosmétiques en France. Cette réorganisation s'accompagne d'une prise en main renforcée des enjeux liés à la conformité aux Bonnes pratiques de fabrication (BPF), dans un contexte d'attention accrue aux pratiques industrielles et à la sécurité du consommateur.

Dans le cadre de l'initiative conjointe entre la DGCCRF et les fédérations industrielles, un groupe de travail dédié aux pratiques industrielles en cosmétique a été mis en place. Son objectif est de renforcer le dialogue entre autorités et opérateurs en vue d'améliorer la mise en œuvre des BPF.

Les travaux du groupe portent notamment sur le partage d'attentes et de retours d'expérience, l'analyse des premières campagnes de contrôle, la valorisation des bonnes pratiques, et les échanges autour des sujets techniques et réglementaires d'intérêt commun. Son objectif est de proposer des orientations communes visant à favoriser l'harmonisation et l'amélioration des pratiques industrielles, dont l'efficacité pourra être mesurée lors des prochains contrôles. Ce travail a conduit, en 2025, à l'organisation de 4 demi-journées d'échanges entre l'industrie et la DGCCRF sur différentes thématiques relatives aux pratiques industrielles en cosmétique.

**L'objectif du groupe de travail est de renforcer le dialogue entre autorités et opérateurs en vue d'améliorer la mise en œuvre des Bonnes pratiques de fabrication (BPF).**



## SUR LE FRONT DE LA TRANSPARENCE

Outre la lutte assidue contre les dupes, l'année 2025 a été marquée par une activité réglementaire dense au niveau européen, nécessitant un travail continu de veille, d'analyse juridique, de coordination avec les autorités françaises et européennes, et d'accompagnement des entreprises du secteur cosmétique. Ces évolutions structurantes – sécurité des produits, cybersécurité, transparence numérique et encadrement des allégations – ont mobilisé la FEBEA et conduit à de nombreuses actions.

# PRIORITÉ À LA LUTTE CONTRE LES DUPES

**DATE 2025**

**GROUPE DE TRAVAIL**  
Anti-contrefaçon

**PARTENAIRES** Direction générale des douanes et UNIFAB

**OBJECTIF** Réduire la prolifération de contrefaçons et informer les consommateurs

La contrefaçon dans les produits cosmétiques est un enjeu central pour la filière. La FEBEA accompagne ses adhérents à travers diverses actions – sensibilisations, conseils, webinaires et lobbying –, afin de renforcer la protection contre ces pratiques.

## Sanctionner les contrevenants

En 2025, la problématique des dupes est restée une priorité majeure pour la FEBEA, qui s'est mobilisée via son groupe de travail dédié à la lutte anti-contrefaçon. Ce groupe a mené de nombreuses actions précontentieuses et contentieuses, avec 18 dossiers en cours, dont 5 actions contentieuses, ciblant notamment les sites de commerce en ligne pour contrer la prolifération des activités illicites sur Internet. Des procédures de type « Notice & Take down » ont été engagées à cet effet.

## Informer pour mieux protéger

Une matinée thématique intitulée « Cosmétiques et dupes » a été organisée le 9 avril 2025, rassemblant divers acteurs du secteur tels que des experts juridiques, des marques, des influenceurs, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)

et la Direction générale des douanes, afin de partager leurs points de vue et stratégies. Par ailleurs, la tenue d'interviews sur des médias tels que M6, *Les Échos* et *Le Parisien*, et la diffusion d'un communiqué de presse, enrichis des résultats d'une étude C-Ways menée pour la FEBEA en mars 2025, ont permis de générer plus de 100 retombées médiatiques.

En fin d'année, la FEBEA a lancé une campagne digitale visant à alerter les consommateurs sur la prolifération des dupes et contrefaçons, particulièrement visibles sur certaines plateformes en ligne non européennes. Cette campagne souligne que ces imitations, souvent vendues à bas prix, peuvent représenter un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs. La campagne a également mis en avant les bons réflexes à adopter pour choisir des cosmétiques sûrs et présente les résultats d'une étude réalisée pour la FEBEA, révélant notamment que les cosmétiques figurent parmi les cadeaux préférés des Français pour les fêtes. Avec cette campagne, la FEBEA a pu réaffirmer son engagement envers une consommation éclairée et sécurisée, en lançant un message clair pour la période des fêtes : « *cette année, plus que jamais, pas de dupes au pied du sapin* ».

En 2026, le sujet demeure d'actualité avec de nouvelles actions prévues en collaboration avec les autorités et une coopération renforcée envisagée avec les plateformes en ligne.

# DE NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

**DATE 2025**

**AVEC** La DGCCRF et la Commission européenne

**OBJECTIF** Faciliter la prise en compte du nouveau RSGP par les entreprises

Dans le cadre de l'entrée en vigueur, fin 2024 puis en 2025, du nouveau Règlement européen relatif à la sécurité générale des produits (RSGP), la FEBEA a assuré un rôle de relais pour clarifier les nouvelles obligations (évaluation des risques, obligations de vigilance, responsabilité des acteurs économiques, ainsi que le rôle renforcé des autorités).

Elle a notamment participé aux échanges sectoriels avec le MEDEF et organisé des séquences de sensibilisation aux côtés de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), afin de permettre aux entreprises d'intégrer les nouvelles exigences dans leurs processus internes, notamment en matière de surveillance du marché et de conformité documentaire.

Cette action s'est traduite par un accompagnement régulier des adhérents et par la diffusion d'un guide pédagogique dédié aux retraits-rappels et divers supports institutionnels.

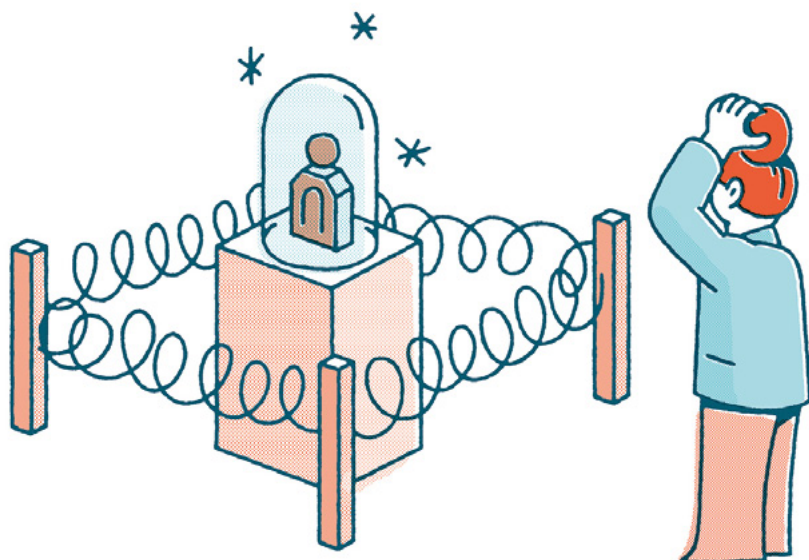
**La FEBEA a participé aux échanges sectoriels avec le MEDEF et organisé des séquences de sensibilisation aux côtés de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.**

## À LIRE

Retrouvez le guide pédagogique dans votre espace adhérent, rubrique Guide, thématique Produit fini.



## VERS UNE EXTENSION DE LA CYBERSÉCURITÉ



**DATE 2025**

**PARTENAIRES ANSSI, France Industrie et le MEDEF**

**OBJECTIF** Accompagner l'extension de la directive européenne NIS 2

La transposition de la Directive NIS 2, devenue un enjeu majeur pour les entreprises industrielles, a représenté un chantier prioritaire. Tout au long de l'année, la FEBEA a conduit un travail d'analyse juridique visant à préciser l'application du texte au secteur cosmétique. Divers échanges avec l'Autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense en France (ANSSI) ont ainsi pu être menés afin d'obtenir une position stabilisée pour le secteur et éviter une

surtransposition pouvant entraîner des coûts et contraintes disproportionnés.

Plusieurs séquences d'information ont également été menées (webinaires, réunions expertes, contributions via France Industrie et le MEDEF), parallèlement à la préparation de retours argumentés sur les projets nationaux de transposition. Cet engagement a pour objectif de fournir aux entreprises un cadre d'interprétation clair dans l'optique de la transposition du texte en 2026, d'anticiper les nouvelles obligations (gouvernance cyber, notification d'incidents, exigences techniques) et d'orienter les discussions vers une application proportionnée des mesures.

## NATURALITÉ, SOLAIRE, MICROBIOLOGIE: DÉFENDRE LES POSITIONS DU SECTEUR

**DATE 2025**

**AVEC AFNOR**

**OBJECTIF** Représenter les intérêts de l'industrie cosmétique française dans l'ensemble des travaux de normalisation

En 2025, la FEBEA a siégé dans les différents groupes de travail de la Commission cosmétique de l'AFNOR, afin de représenter les intérêts de l'industrie cosmétique française dans l'ensemble des travaux de normalisation.

Parmi les sujets majeurs suivis cette année figure d'abord la naturalité. La FEBEA a suivi la réouverture de la norme ISO 16128 et participera aux échanges à venir visant uniquement des clarifications ciblées. En microbiologie, la FEBEA a porté la position de l'industrie sur la norme ISO 17516, réitérant que les limites microbiologiques existantes suffisent et ont un rôle déterminant dans la sécurité des produits. S'agissant des méthodes d'essai, la FEBEA a suivi les travaux relatifs au projet ISO 22176, ainsi que l'examen systématique des normes

ISO 18861 et 16217 portant sur la résistance à l'eau des produits de protection solaire, en cohérence avec la recommandation de confirmation partagée par Cosmetics Europe.

L'ensemble de ces contributions illustre la vigilance et l'engagement constant de la FEBEA pour préserver un cadre normatif robuste, réaliste et adapté aux besoins de la filière.

**En 2025, la FEBEA a siégé dans les différents groupes de travail de la Commission cosmétique de l'AFNOR, afin de représenter les intérêts de l'industrie cosmétique française dans l'ensemble des travaux de normalisation.**

## CONTRIBUTION

# POUR LA DÉFENSE D'UNE CONCURRENCE LOYALE

**DATE** Juillet-octobre 2025

**AVEC** La Commission européenne  
**OBJECTIF** Défendre la position du secteur au sujet de la préservation de la compétitivité des entreprises implantées en Europe

Dans un contexte de montée des menaces liées à l'économie numérique — e-commerce extracommunautaire, plateformes peu vertueuses, intensification des pratiques commerciales déloyales —, la FEBEA a contribué aux travaux relatifs au Digital Fairness Act, initiative européenne visant à mieux encadrer les pratiques des plateformes et à lutter contre les distorsions de concurrence.

Les préoccupations du secteur ont pu être remontées, notamment concernant la captation de données par certains acteurs, la protection des PME européennes face aux modèles économiques de plateformes non européennes ou encore la cohérence avec le Digital Service Act et le droit de la consommation.

## CONTRIBUTION

# ACCOMPAGNER LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

**DATE** 2025

**AVEC** ARPP et DGCCRF  
**OBJECTIF** Accompagner les entreprises pour valoriser leurs actions environnementales de manière loyale et transparente

La FEBEA a poursuivi son travail sur les allégations, en particulier les allégations environnementales, sujet pouvant exposer les entreprises à des risques accrus de contentieux et de réputation.

Dans un contexte où les autorités renforcent leurs contrôles, notamment la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), et où la réglementation évolue rapidement, la FEBEA a pu assurer un rôle de référent pour éclairer les entreprises et sécuriser leurs pratiques d'étiquetage, de communication et de marketing produit.

La FEBEA a également été très active pour permettre une remise en question du modèle proposé par la directive Green Claims, projet porteur de nombreuses incohérences et de charges disproportionnées pour les entreprises.

## SENSIBILISATION

# JEUNES ET INFLUENCE : POUR UNE REPRÉSENTATION PLUS SAINNE DE L'APPARENCE

**DATE** 2025

**PARTENAIRE** ARPP  
**OBJECTIF** Sensibiliser aux risques liés à l'usage par les enfants des produits cosmétiques destinés aux adultes

En 2025, la FEBEA a mené une campagne digitale consacrée à la santé mentale, avec pour objectif de sensibiliser les jeunes, les parents et les influenceurs aux risques liés à l'usage par les enfants des produits cosmétiques destinés aux adultes. La campagne rappelle que les produits cosmétiques destinés aux adultes ne sont pas formulés, ni testés pour répondre aux besoins de la peau des enfants et des jeunes, qui est plus fragile et sensible et a des besoins spécifiques.

**Cette campagne marque une nouvelle étape dans l'engagement de la FEBEA en faveur d'un environnement numérique plus sûr, plus transparent et respectueux du bien-être mental des jeunes.**

Cette mobilisation a donné lieu à un partenariat avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qui a intégré les messages de la campagne à son Certificat d'influence

responsable, renforçant ainsi la diffusion de bonnes pratiques auprès des créateurs de contenu. En parallèle, des échanges constructifs ont été engagés avec la Haute-Commissaire à l'enfance, afin d'explorer des pistes d'action communes pour protéger les mineurs et promouvoir une représentation plus saine de l'apparence en ligne. Cette campagne marque une nouvelle étape dans l'engagement de la FEBEA en faveur d'un environnement numérique plus sûr, plus transparent et respectueux du bien-être mental des jeunes.



## VISIBILITÉ

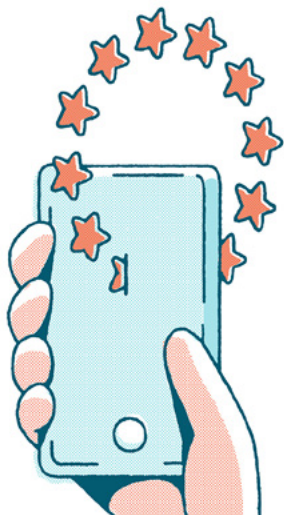
Une campagne digitale de près de 7 publications, qui ont généré plus de 106K impressions.

# UN OUTIL EUROPÉEN AU SERVICE DES CONSOMMATEURS

**DATE** Août 2025

**PARTENAIRE** Cosmetics Europe  
**OBJECTIF** Offrir des informations fiables, vérifiées et scientifiquement étayées via une base de données européenne regroupant les ingrédients cosmétiques

Afin de renforcer l'engagement de transparence auprès des consommateurs et d'accompagner une mutualisation des efforts au niveau européen, l'application Claire lancée en 2020 par la FEBEA laisse la place à l'application européenne de Cosmetics Europe : COSMILE Europe. Celle-ci est accessible en 14 langues et référence près de 30 000 ingrédients cosmétiques.



La FEBEA a joué un rôle moteur dans la création de cette application en partageant son expertise et des données issues de son application nationale Claire. L'application européenne, qui conserve les mêmes objectifs de transparence et de pédagogie, décrypte les ingrédients utilisés en cosmétique, avec des fonctionnalités enrichies :

- un marquage des ingrédients pour en identifier certains plus facilement, par exemple pour les personnes allergiques ;
- une sélection par type de produit (hygiène dentaire, protection solaire, soin du cheveu, soin du corps, soin du visage, etc.) ;
- une sélection par groupe de substances (arômes et parfums, ingrédients pour soin de la peau, des cheveux, soins buccaux, etc.).

**L'application européenne COSMILE Europe, disponible en 14 langues, décrypte près de 30 000 ingrédients utilisés en cosmétique, avec des fonctionnalités enrichies.**

**À TÉLÉCHARGER**

L'application est accessible gratuitement.

# VERS UN COMITÉ ÉTHIQUE À VISÉE COSMÉTIQUE

**DATE** 2025

**GROUPE DE TRAVAIL** Essais cliniques  
**OBJECTIF** Faire émerger un cadre stable pour évaluer les protocoles et rendre publiables les études cosmétiques

En 2025, le groupe de travail Essais cliniques a lancé des travaux visant à créer un CPP – Comité de protection des personnes – dédié aux études cosmétiques. Un tel comité éthique à visée cosmétique permettrait de disposer d'un cadre stable pour évaluer les protocoles et rendre publiables les études cosmétiques, mais également faire progresser la crédibilité et l'expertise du secteur en la matière. Les membres du groupe de travail ont engagé en 2025 la rédaction d'une première charte et préparent début 2026 une note destinée à soutenir cette demande majeure du secteur.

En parallèle, le groupe de travail Essais cliniques a actualisé le document rassemblant les recommandations FEBEA sur les études cliniques, initialement publié en 2017. Cette ressource servira de base de référence au futur Comité éthique à visée cosmétique pour déterminer le statut des études cliniques qu'il sera amené à examiner.

# LA NOUVELLE NORME DE PROTECTION SOLAIRE MISE EN LUMIÈRE

**DATE** Avril 2025

**PARTENAIRE** Cosmetics Europe  
**OBJECTIF** Comprendre la nouvelle norme de protection solaire in vitro

Les 2 et 3 avril 2025, la FEBEA a co-organisé avec Cosmetics Europe un atelier consacré à la nouvelle norme de protection solaire in vitro ISO 23675. La première journée a permis de présenter la méthode et son haut niveau d'automatisation aux autorités de contrôle de 6 États européens (Portugal, Espagne, Belgique, France, Autriche et Suède).

La seconde journée, ouverte aux laboratoires spécialisés, aux adhérents ainsi qu'à la presse consomériste européenne (Royaume-Uni, Italie, France), a réuni près d'une cinquantaine de participants. Les échanges avec les experts ayant développé la méthode ont permis de détailler ses principes, ses limites et ses perspectives d'évolution. Au cours de ces deux jours, les participants ont pu se familiariser avec le robot d'application, démontrant l'extrême automatisation de cette approche in vitro, et en apprécier la reproductibilité. L'événement a suscité un vif intérêt et a recueilli des retours très positifs.

# LA PROTECTION SOLAIRE SUR TOUTES LES ONDES

**DATE** Mars à août 2025

**OBJECTIF** Sensibiliser le grand public sur l'importance de la protection

La FEBEA a communiqué en mars auprès de la presse mensuelle sur l'augmentation des cancers de la peau, en réaffirmant l'importance de la protection solaire. En mai, la FEBEA a également organisé un atelier presse, avec la participation d'une dermatologue, d'une toxicologue et d'un expert FEBEA. L'objectif était d'aborder les questions de sécurité et de prévention autour du sujet. À la suite de l'événement, un second communiqué de presse a été adressé aux journalistes : « Cancers de la peau : la FEBEA mobilisée pour sensibiliser aux bonnes pratiques solaires avant l'été ». Comme chaque été, une campagne sur les réseaux sociaux a été menée pour aborder les sujets sécurité et prévention auprès du grand public. En parallèle, la FEBEA a déployé une campagne de sensibilisation durant deux mois en été, autour d'un message de prévention clé : « Avec les UV, le vrai danger, c'est de ne pas se protéger ! ». La campagne, composée d'un spot radio de 30 secondes et de 5 courts messages variant selon l'horaire de diffusion, rappelait la nécessité de se protéger des UV : horaires d'exposition à éviter, port de vêtements protecteurs, application régulière de crème solaire et attention redoublée à la protection des enfants. Ces spots ont été diffusés près de 70 000 fois à travers 189 radios et web-radios, émettant sur 286 fréquences.

Avec cette campagne, la FEBEA réaffirme son engagement en faveur de la santé publique et vise à ancrer durablement les bons usages des produits cosmétiques, en particulier les produits de protection solaire.



#### VISIBILITÉ

La campagne radio a été diffusée près de 70 000 fois à travers 189 radios et web-radios, émettant sur 286 fréquences.

# MIEUX IDENTIFIER LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

**DATE** Depuis 2019

**PARTENAIRES** France Chimie, la Fondation de la maison de la Chimie et le ministère de l'Environnement  
**OBJECTIF** Harmoniser et promouvoir les méthodes d'identification des perturbateurs endocriniens

La plateforme PEPPER, cofondée en 2019 par la FEBEA, France Chimie, la Fondation de la maison de la Chimie et le ministère de l'Environnement, est dédiée à l'accélération de la validation de méthodes robustes pour caractériser les perturbateurs endocriniens. Avec quatre méthodes finalisées et trois nouvelles méthodes engagées dans le processus de pré-validation en 2025, elle a connu une année particulièrement remarquable. Les méthodes GR-TA et RAR-TA, respectivement sélectionnées en 2020 et 2021, ont chacune reçu une évaluation favorable des experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ouvrant la voie à leur adoption comme lignes directrices en 2026. À l'inverse, les méthodes h-Placentox et Avian, également sélectionnées en 2020 et 2021, n'ont pas démontré un niveau de répétabilité suffisant pour être soumises à l'examen de l'OCDE.

PEPPER confirme son rôle unique dans la validation de méthodes essentielles à la caractérisation des perturbateurs endocriniens.

# ALLERGÈNES, UNE DYNAMIQUE MONDIALE IMPULSÉE PAR L'EUROPE

**DATE** 2025

**OBJECTIF** Rendre compte des changements entraînés par l'évolution de la liste européenne des allergènes

La nouvelle liste européenne des allergènes, plus étendue, influence une large part du monde mais à des rythmes très variés. La FEBEA reste active pour suivre ces évolutions.

Rapide état des lieux :

- La Turquie, Israël et le Canada ont adopté la liste étendue européenne.
- Au Royaume-Uni : maintien de l'ancien cadre, mais acceptation sans difficulté des produits conformes à la liste étendue.
- Aux États-Unis : absence d'obligation fédérale, mais avancées attendues en 2026 ; la Californie a déjà intégré la nouvelle approche.
- Au Moyen-Orient : l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont fixé un calendrier d'implémentation (2026-2028).
- En Chine : pas d'obligation d'étiquetage étendu, sauf pour les produits enfants ; publication d'une traduction chinoise de la liste européenne.
- En Corée du Sud : difficultés douanières liées à l'usage des mentions groupées européennes ; la Korea Pharmaceutical Traders Association (KPTA) a publié des directives pour sécuriser les démarches.
- Le Mercosur, la Communauté andine, le Japon et l'Inde sont des zones encore en transition.



# CAP SUR L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI ET LES TERRITOIRES

Le secteur cosmétique, ancré dans les territoires d'implantation de ses entreprises, ses laboratoires, ses sous-traitants et ses partenaires, contribue pleinement à leur vitalité économique. Viviers d'emplois attractifs pour les jeunes, ces entreprises s'appliquent à valoriser et faire progresser tous les talents et favoriser l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux. La FEBEA œuvre aux côtés de ces acteurs incontournables du rayonnement du Made in France à l'international.

# Une année charnière pour le secteur à l'international

Outre les tensions commerciales initiées par les États-Unis, l'année 2025 aura été marquante pour l'industrie cosmétique, portée par une accélération des évolutions réglementaires et un renforcement des échanges entre autorités, associations professionnelles et entreprises. Face à la complexification des règles du jeu, la FEBEA et ses partenaires ont joué un rôle central pour accompagner les acteurs français à l'international. Retour sur les grandes dynamiques de l'année.

## EUROPE

### Un moteur historique qui se réinvente

Lors du Cosmetic World Tour organisé par la FEBEA le 14 octobre 2025, le pilier en pleine transformation qu'est l'Europe a été au cœur des échanges. La Commission européenne a rappelé les chantiers majeurs engagés : révision du règlement cosmétique, règlement Omnibus, refonte des recommandations sur les produits solaires... Autant de travaux destinés à adapter un cadre réputé robuste aux nouveaux enjeux scientifiques, sociétaux et environnementaux.

Cette dynamique s'accompagne d'une réflexion globale sur l'emballage avec le règlement Packaging and

Packaging Waste (PPWR), destiné à harmoniser les règles de tri, mais qui soulève aussi des incertitudes pour l'export hors Europe. Autre évolution structurante : la dématérialisation progressive de l'information via le Digital Product Passport, qui ouvre la voie à une traçabilité renforcée à l'échelle mondiale.

Bien sûr, l'Union européenne n'agit pas seule. À travers l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle diffuse son modèle réglementaire et promeut l'équivalence des standards à l'international. Cosmetics Europe a également rappelé son rôle majeur, aux côtés de la FEBEA, en mobilisant les industries européennes autour d'une approche fondée sur la science et la proportionnalité.

## MOYEN-ORIENT

### Renforcer le dialogue

La présence active de la FEBEA au sein de l'Expert Team Middle East North Africa de Cosmetics Europe a permis d'intensifier la coopération avec les autorités régionales.

Plusieurs missions stratégiques ont marqué 2025.

→ Une mission à Rabat a permis d'établir un dialogue structuré avec la nouvelle Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS). La collaboration entre l'association professionnelle marocaine COSMEM et Cosmetics Europe s'est également renforcée.

→ Une réunion technique à Dubaï avec le ministère de l'Industrie et des Technologies avancées (MoIAT) a porté sur l'évolution des exigences nationales, notamment l'harmonisation régionale et l'étiquetage des nouveaux allergènes.

→ À Riyad, les discussions avec la Saudi Food and Drug Authority ont mis en avant la nécessité de clarifier les exigences de tests, d'harmoniser les pratiques des certificateurs et d'envisager une approche fondée sur le risque concernant le scellage des conteneurs.

→ Suite à une plainte de l'industrie, les autorités ont reconnu le besoin de nouvelles lignes directrices pour l'enregistrement des produits cosmétiques (prévu pour 2026) et ont clarifié que les obligations sur les plastiques oxo-biodégradables ne concernaient pas les cosmétiques.

## ÉTATS-UNIS

### Entre modernisation et fragmentation

Les États-Unis demeurent un marché incontournable, mais caractérisé par une régulation éclatée. Si le Modernization of Cosmetics Regulation Act (MoCRA) modernise le cadre fédéral, les États conservent leur autonomie. La Californie ou le Vermont ont ainsi instauré des interdictions ciblées, notamment sur les PFAS.

Cette dualité complexifie la conformité pour les entreprises. On observe toutefois une forme d'influence réciproque entre réglementations américaine et européenne, autour de la sécurité et de la transparence notamment.

## CHINE

### Un acteur de plus en plus structurant

En 2025, les autorités ont mis à jour plusieurs inventaires et normes techniques, dont l'Inventory of Existing Cosmetic Ingredients (IECIC). L'entrée en vigueur de l'évaluation complète de la sécurité des produits a nécessité pour les entreprises européennes une adaptation de leur gestion documentaire et de leur coordination avec les fournisseurs.

Face à ces exigences, la FEBEA, Cosmetics Europe et la Chambre de commerce européenne en Chine se sont mobilisées. Des sujets clés ont été portés auprès des autorités : reconnaissance du *Read-Across*, valorisation des méthodes alternatives, diffusion d'outils de référence comme les Notes of Guidance du SCCS, etc.

# LES EXPORTATIONS FRANÇAISES EN 2025, ÉTAT DES LIEUX

## N°2

2<sup>e</sup> secteur exportateur français derrière l'aéronautique et devant les vins et spiritueux

## 22,4 MRD€

de marchandises exportées en 2025 versus 22,5 MRD€ en 2024

## 0,1%

Recul des exportations françaises de produits cosmétiques au cours de l'année 2025

## ± 7%

Croissance annuelle moyenne à l'export lors de la décennie 2010

## + 6%

Croissance des importations en France en 2025, due à la progression du marché asiatique (Corée du Sud, Chine, etc.)

## 5,4 MRD€

de marchandises importées en 2025

## 17 MRD€

Solde commercial\* en 2025  
\*Différence entre la valeur des exportations et celle des importations.

**Maquillage, soin des cheveux et parfumerie, le tiercé gagnant des exportations**

**MAQUILLAGE ET SOIN DU VISAGE**  
**11 MRD€**

49% du total du marché  
-2,1%

**PARFUMERIE**  
**8 MRD€**

36% du total du marché  
+1,9%

**× 2**  
en 6 ans

**SHAMPOINGS ET PRÉPARATIONS CAPILLAIRES**  
**1,5 MRD€**

+5,5%

SOUTIEN

# POUR UN MAINTIEN DE L'ENCADREMENT DES PROMOTIONS

**DATE** Depuis mars 2024

**OBJECTIF** Défendre un cadre stabilisé des promotions de produits cosmétiques

Depuis l'entrée en vigueur en mars 2024 de l'encadrement des promotions sur les produits cosmétiques (loi Descrozaille), la FEBEA a dû défendre activement le maintien de cette expérimentation face à plusieurs tentatives parlementaires de suppression anticipée. Les risques d'un retour aux « hyper promotions », pouvant atteindre jusqu'à -80 %, sont délétères pour notre secteur, composé à plus de 82% de PME et dont les marges ne permettent pas d'absorber de telles pratiques. Nos arguments ont été renforcés par les premiers indicateurs démontrant que cet encadrement n'a pas eu d'effet inflationniste, contrairement aux affirmations de certaines enseignes.

**Les risques d'un retour aux « hyper promotions » sont délétères pour notre secteur, composé à plus de 82% de PME et dont les marges ne permettent pas d'absorber de telles pratiques.**



Nos actions ont porté sur le calendrier de fin d'expérimentation, certains envisageant un arrêt dès juillet 2025, en contradiction avec le cadre initial allant jusqu'en 2026. L'issue des discussions a permis de maintenir l'expérimentation et même de la prolonger jusqu'au 15 avril 2028 de manière alignée avec l'alimentaire (le seuil passant de -34 à -40 %).

La FEBEA continuera de défendre un cadre stabilisé, proportionné, et basé sur des données économiques objectives, tout en rappelant systématiquement la forte implantation industrielle française du secteur.

# CONTRE LE COMMERCE ILLICITE ET LE MARCHÉ PARALLÈLE

## DATE 2025

AVEC La Direction générale des douanes et la DGCCRF

OBJECTIF Défendre les entreprises face aux défis du commerce électronique

Le commerce électronique apporte commodité, flexibilité et choix aux consommateurs, et permet aux marques de développer des stratégies omnicanales performantes. Cette dynamique s'accompagne de risques importants qui fragilisent la confiance des consommateurs, la compétitivité des entreprises légitimes et l'intégrité du marché intérieur.

Dans le même temps, la lutte contre le marché parallèle, la vente de dupes et les pratiques commerciales trompeuses en ligne ont pris une importance croissante en 2025.

La FEBEA a rappelé les risques pour les entreprises : distorsions de concurrence, pression sur les prix, contournement des filières officielles.

## Des risques à ne pas sous-estimer

Tout au long de l'année et face à l'explosion de ces phénomènes, la FEBEA a rappelé les risques pour les entreprises françaises : distorsions de concurrence, pression sur les prix, contournement des filières officielles. Un travail structuré a été mené pour renforcer les actions contre ces pratiques, ainsi que la coordination avec la Direction générale des douanes et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

La FEBEA a pu dénoncer à diverses occasions :

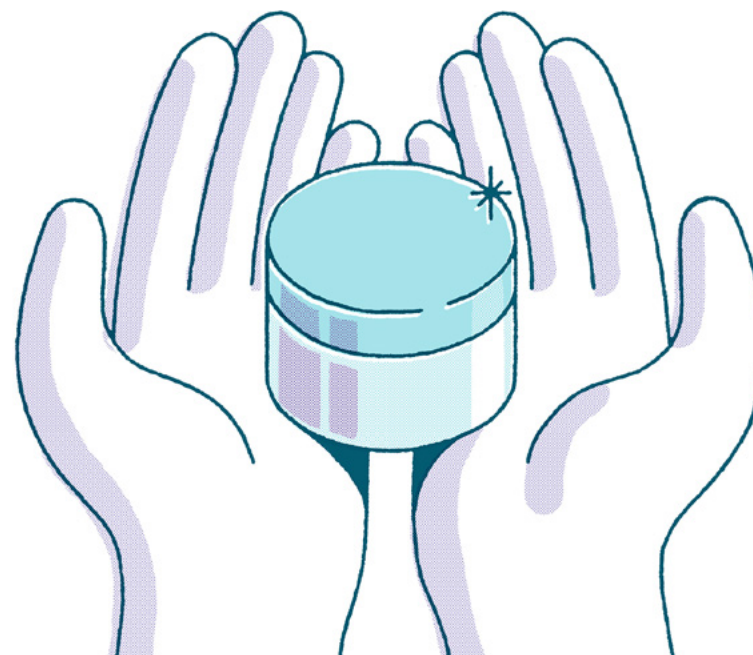
- l'utilisation abusive des canaux de vente en ligne par des opérateurs frauduleux commercialisant des produits illégaux sur le territoire européen ;
- des ventes non autorisées de produits authentiques par des acteurs ne disposant d'aucune légitimité ni autorisation de la part des marques ;
- des mécanismes de contrôle insuffisants et une absence d'exigences robustes pour certains acteurs émergents du commerce numérique, facilitant des comportements sans responsabilité réelle.

## Renforcer le cadre juridique du commerce électronique

Les contributions de la FEBEA dans ses échanges avec les pouvoirs publics se sont ainsi articulées autour du maintien et du renforcement d'un cadre juridique horizontal, capable de répondre efficacement aux défis du commerce électronique. Il est essentiel de clarifier les responsabilités de l'ensemble des acteurs numériques, y compris les places de marché, réseaux sociaux et influenceurs, en instaurant des exigences fortes d'identification et de traçabilité des vendeurs. Il convient également d'adopter des dispositions ciblées pour empêcher l'entrée de produits illégaux sur les marchés, d'élaborer un cadre harmonisé interdisant les ventes non autorisées en ligne comme hors ligne, et enfin de renforcer la coopération douanière et les moyens d'action des autorités, dernier rempart face aux risques liés aux produits illicites.

La FEBEA poursuivra la défense d'une telle approche systémique, coordonnée et ambitieuse tout au long de l'année 2026.

Il est essentiel de clarifier les responsabilités de l'ensemble des acteurs numériques, y compris les places de marché, réseaux sociaux et influenceurs, en instaurant des exigences fortes d'identification et de traçabilité des vendeurs.



# LE BEAUTY INDUSTRY PACKAGE POUR UNE INDUSTRIE COMPÉTITIVE ET DURABLE

**DATE** Juillet 2025

**OBJECTIF** Défendre un plan d'action national et européen pour renforcer la compétitivité de l'industrie cosmétique

En juillet 2025, la FEBEA a publié le *Beauty Industry Package*, un plan d'action stratégique visant à renforcer la compétitivité de l'industrie cosmétique française afin de préserver son leadership mondial. Face à la concurrence internationale accrue, aux tensions commerciales exacerbées et à la complexité réglementaire croissante, la FEBEA appelle à une action coordonnée avec les pouvoirs publics autour de 5 priorités identifiées par le secteur : préserver le libre-échange, libérer l'innovation, simplifier le cadre normatif, rétablir l'équité de traitement et protéger à la fois la filière et les consommateurs.

Pour appuyer ce plan d'action, la FEBEA a rassemblé plus de 70 dirigeants d'entreprises cosmétiques, pour prendre collectivement la parole en signant la tribune publiée le mardi 22 juillet 2025 dans *Les Échos* : « *Il faut créer les conditions d'un avenir durable pour une industrie cosmétique forte* », qui met en lumière la situation inquiétante à laquelle est aujourd'hui confronté le secteur. À travers cette initiative, la FEBEA réaffirme son engagement pour une industrie cosmétique compétitive et durable, au service de l'économie française et européenne, des territoires, de la transition écologique et des consommateurs.

Les 5 priorités identifiées par le secteur : préserver le libre-échange, libérer l'innovation, simplifier le cadre normatif, rétablir l'équité de traitement et protéger à la fois la filière et les consommateurs.



#### À LIRE

Découvrez la publication *Beauty Industry Package* sur notre site, rubrique Études et rapports.

# RÉUNION DU COMITÉ DE FILIÈRE COSMÉTIQUE AUTOUR DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

**DATE** Février 2026

**PARTENAIRE** Cosmetic Valley  
**OBJECTIF** Appeler à davantage de soutien et de protection de la part des décideurs français et européens

Organisée par la FEBEA et le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, la 6<sup>e</sup> réunion du Comité de filière cosmétique s'est tenue le 3 février 2026 sous la présidence de Sébastien Martin, ministre de l'Industrie. Cette rencontre a rassemblé une trentaine de dirigeants représentatifs de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière (ingrédients, production, emballage, marques...), couvrant toutes les entreprises, des PME aux grands groupes.

Dans un contexte géopolitique et économique troublé, la filière cosmétique française, fortement exportatrice, fait face à des pressions multiples, diverses et croissantes. Elle appelle dans ce cadre à un soutien plus visible et à une protection renforcée de la part des décideurs français et européens.

Malgré les défis auxquels l'industrie cosmétique fait face, les entreprises ont continué à innover, investir et à créer des emplois dans les territoires tout en conservant une trajectoire environnementale ambitieuse. Les discussions ont ainsi permis de valoriser les nombreuses avancées collectives de la filière en matière d'innovation environnementale, de qualité et de sécurité de la production Made in France, mettant en lumière notamment le travail engagé sur les pratiques industrielles avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Dans un contexte géopolitique et économique troublé, la filière cosmétique française, fortement exportatrice, fait face à des pressions multiples, diverses et croissantes. Elle appelle dans ce cadre à un soutien plus visible et à une protection renforcée de la part des décideurs français et européens.

# LA COMMISSION EUROPÉENNE AU CÔTÉ DE L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE FRANÇAISE

**DATE** Octobre 2025

**PARTENAIRE** Cosmetic Valley

**OBJECTIF** Sensibiliser les entreprises aux enjeux européens et internationaux de l'industrie cosmétique française

Dans le prolongement de la diffusion du *Beauty Industry Package*, le commissaire européen en charge de la prospérité et de la stratégie industrielle, Stéphane Séjourné, a souhaité échanger avec les dirigeants de l'industrie cosmétique française sur les enjeux européens et internationaux actuels de la filière. La FEBEA et Cosmetic Valley ont ainsi reçu conjointement Stéphane Séjourné le 15 octobre 2025, dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du salon Cosmetic 360 à Paris.

Face à l'inquiétude des dirigeants qui voient des menaces croissantes peser sur leur activité, le vice-président exécutif a fait part de la détermination de la Commission européenne à accélérer la nécessaire compétitivité industrielle, en agissant sur trois leviers : la simplification réglementaire, la protection du marché intérieur contre la concurrence déloyale et le soutien à la demande. L'Industrial Accelerator Act, l'Omnibus VI, l'Omnibus environnemental, et la diversification des accords de libre-échange constituent autant de leviers pour renforcer le dynamisme industriel du secteur cosmétique en Europe.

*« L'Europe mesure, apprécie et soutient sa filière cosmétique : étant à la fois la plus sûre au monde, un moteur d'innovation majeur, un leader mondial à l'export et une part indéfectible du savoir-faire et du patrimoine européens. Dans le contexte de plus en plus dur et complexe dans lequel ce secteur industriel stratégique évolue, le rôle de la Commission est de réunir les conditions lui permettant de maintenir son rang. Au vu des enjeux tant sur l'international que sur le marché intérieur, une structuration du dialogue stratégique avec le secteur cosmétique est essentielle »,* a souligné Stéphane Séjourné.

**L'Europe mesure, apprécie et soutient sa filière cosmétique.**



## RENCONTRE

Avec le commissaire européen Stéphane Séjourné le 15 octobre 2025.

# POUR UNE FILIÈRE DÉSIRABLE



**DATE** 2025

**PARTENAIRE** OPCO 2i, Bpifrance et M6

**OBJECTIF** Valoriser les métiers de l'industrie via la campagne nationale « Viens, on accélère avec l'industrie »

La filière parfumerie cosmétique française se distingue par la diversité et l'excellence de ses métiers, et par son savoir-faire. En 2025, la FEBEA a poursuivi son engagement pour valoriser ces métiers en participant au deuxième volet de la campagne nationale de l'OPCO 2i « Viens, on accélère avec l'industrie », centré sur 5 thèmes : rémunération, alternance, innovation, enjeux environnementaux et féminisation des métiers. Déployée en communication 360° (affichage, digital, télé, cinéma et plateformes

numériques), cette initiative visait à toucher un large public et à renforcer l'attractivité de l'industrie.

Dans ce cadre, un partenariat avec Bpifrance et M6 a permis de lancer l'émission « Qui sera le meilleur apprenti industriel de France ? », mettant en lumière 6 apprentis dont une en cosmétique, accompagnés de leurs mentors, et dont l'objectif était de développer un projet innovant autour de la transition écologique. La filière était également représentée au sein du jury.

Par ailleurs, la FEBEA a poursuivi le renforcement de ses liens avec les écoles et centres de formation spécialisés (ISIPCA, IFIS, etc.) et soutenu des événements comme la Paris Perfume Week, contribuant à promouvoir le savoir-faire de l'industrie cosmétique.

## ATTRACTIVITÉ

# UNE CAMPAGNE MÉDIA POUR VALORISER LE RÔLE ESSENTIEL DES COIFFEURS

**DATE** 2025

**PARTENAIRES** Les Professionnels de la coiffure

**OBJECTIF** Mettre en avant la profession

Le collectif Les Professionnels de la coiffure a travaillé en 2025 à une grande campagne média pour valoriser le rôle essentiel du coiffeur dans la vie des Françaises et des Français. Pour la première fois, l'Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC), le Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC), le Syndicat français des fournisseurs pour coiffeurs et coiffeurs parfumeurs (SFFC, un syndicat de la FEBEA) et plus de 20 partenaires se sont unis autour de #cœursurmoncoiffeur.

À travers des films courts et des visuels sur les réseaux sociaux, la campagne, lancée en janvier 2026 pendant un mois, rappelle combien le geste du coiffeur dépasse la simple coupe de cheveux. Un entretien d'embauche, une rupture, une crise identitaire... sont autant de moments de vie où le coiffeur devient un vecteur de confiance, d'émotions et de renouveau.



### REJOINDRE LE MOUVEMENT

Rendez-vous sur les réseaux sociaux:

- 📍 Les Professionnels de la Coiffure
- 📍 @CoeurSurMonCoiffeur

« Vous révéler, c'est notre métier » : telle est la signature de cette campagne pensée pour toucher en priorité les femmes de 18-34ans, mais qui résonnera bien au-delà.

## REPRÉSENTATIVITÉ

# LA FEBEA RECONNUE ORGANISATION PATRONALE REPRÉSENTATIVE



**DATE** Octobre 2025

**OBJECTIF** Mesurer l'audience des organisations d'employeurs

Avec une représentativité de l'ensemble de la branche mesurée à 24,93 % des salariés de la branche, la FEBEA a de nouveau été reconnue organisation patronale représentative pour la branche des industries chimiques, par arrêté du 23 octobre 2025.

Cette mesure de l'audience des organisations professionnelles d'employeurs au niveau des branches professionnelles intervient dans le cadre de la réforme de la représentativité patronale, initiée par la loi du 5 mars 2014.

Valable pour 4 années (2025-2029), ce résultat, en progression par rapport au cycle précédent, permet à la FEBEA de poursuivre efficacement la défense des intérêts des entreprises du secteur et d'intervenir utilement dans le cadre du dialogue social de la branche.

# FOCUS SUR LES ACCORDS DE BRANCHE NÉGOCIÉS

**DATE 2025**

**OBJECTIF** Négocier les accords de branche de la convention collective des industries chimiques

En tant que représentante des entreprises cosmétiques, la FEBEA est en charge des négociations concernant les accords applicables à son secteur au sein de la branche Chimie, avec pour objectif de développer et mettre en œuvre une réglementation sociale qui satisfait à la fois aux contraintes économiques du secteur et aux attentes du dialogue social.

En 2025, plusieurs accords de branche ont été conclus :

- un accord de méthode sur la mise en œuvre de groupes de travail dans le cadre de la révision des classifications conventionnelles (signé le 12 février 2025 avec la CFDT et la CFE-CGC);
- un accord « Mesures d'urgence » pour une durée déterminée expirant le 30 décembre 2025 (signé le 15 mai 2025 avec la CFDT, la CFE-CGC et la CGT-FO);
- un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la branche de la chimie (signé le 25 juin 2025 avec la CFDT et la CFE-CGC);

- un avenant à l'accord de branche du 17 novembre 2022 portant modification du régime frais de santé de branche (signé le 2 septembre 2025 avec la CFDT et la CFE-CGC);
- un accord reconduisant l'accord « Mesures d'urgence » pour une durée déterminée expirant le 30 juin 2026 (signé le 13 novembre 2025 avec la CFDT, la CGT-FO et la CFE-CGC);
- les négociations annuelles de branches portant sur les salaires minima de la branche pour 2026 ont donné lieu à la signature d'un accord en date du 3 décembre 2025 signé par la CFE-CGC et la FCE-CFDT.



# SE PRÉPARER À LA DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE SALARIALE

**DATE** Mai 2025

**GROUPE DE TRAVAIL** Transparence des rémunérations

**OBJECTIF** Accompagner les entreprises dans l'anticipation de la transposition de la directive européenne du 10 mai 2023 relative à la transparence des rémunérations.

Dans le cadre d'un groupe de travail dédié, la FEBEA a mené des réflexions approfondies pour accompagner les entreprises dans l'anticipation de la transposition de la directive européenne du 10 mai 2023 relative à la transparence des rémunérations.

À la lumière des enjeux stratégiques et des obligations légales qui en découleront, ce travail collaboratif a permis d'identifier les impacts majeurs pour les organisations et de proposer des solutions concrètes. À l'issue de ces échanges, un guide méthodologique a été élaboré afin de fournir aux entreprises des repères pratiques et des recommandations opérationnelles pour se préparer efficacement à cette nouvelle réglementation. Ce groupe de travail se poursuivra en 2026 dans le cadre de la transposition de la directive prévue initialement pour le 7 juin 2026.

**À LIRE**

Retrouvez ce guide méthodologique dans votre espace adhérent, rubriques Guides et outils (accessible aux adhérents ayant un profil social).

# LES COMMISSIONS SOCIALES, UN ESPACE DE CONCERTATION

**DATE 2025**

**OBJECTIF** Aborder les questions d'actualité sociale, les négociations de branche en cours et recueillir les problématiques des entreprises

L'année 2025 a été marquée par une forte instabilité politique, entraînant la suspension ou le ralentissement de nombreux chantiers sociaux. Cette situation a entraîné des répercussions directes sur la mise en œuvre des réformes attendues et sur la capacité des acteurs à maintenir un dialogue social constructif.

Compte tenu de ce contexte, les échanges en commission sociale ont permis non seulement de préserver un espace de concertation, mais aussi d'aborder des thématiques concrètes qui touchent au quotidien des entreprises. Parmi ces sujets, on peut citer la question sensible du droit à la preuve déloyale face au respect de la vie privée des salariés, ainsi que les enjeux liés à la prévention et à la gestion des addictions en milieu professionnel.



1925-2025

## 100 ans de patrimoine olfactif

En 2025, la FEBEA a célébré le centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925, en mettant à l'honneur un siècle de création olfactive et de rayonnement international du parfum français. Cette commémoration s'inscrit dans une dynamique de reconnaissance patrimoniale et de valorisation du savoir-faire industriel : la parfumerie qui, en 1925, revendiquait déjà son statut d'art à part entière, participe aujourd'hui pleinement à l'excellence du luxe à la française.

### Une manifestation d'art

En 1925, les grands noms de la parfumerie française, réunis au sein du Syndicat de la parfumerie française (à l'origine de la FEBEA), inaugurent un pavillon dédié au parfum au cœur de l'Exposition internationale. La parfumerie française ne se contente plus d'être un fleuron des industries de luxe françaises, mais s'élève au rang d'art, alliant subtilement fragrances novatrices et esthétique de la présentation. Pour la première fois, les flacons ne relèvent ni du verre ni de la parure, ils deviennent des œuvres contemplatives et trouvent un écho particulier dans l'architecture du pavillon et le style Art déco de l'exposition.

### Un esprit visionnaire

La création du pavillon indépendant de la parfumerie lors de l'Exposition internationale de Paris

constitue un marqueur de l'histoire de la parfumerie française. Cent ans plus tard, l'esprit visionnaire de 1925 se confirme. Le savoir-faire français en matière de parfum est plus que jamais reconnu à travers le monde. En 2024, les exportations françaises de parfums atteignent un montant record de 8 milliards d'euros, en hausse de 13,6% par rapport à 2023. En seulement cinq ans, les exportations de parfums français ont plus que doublé.

Bien plus qu'un produit, le parfum est un symbole, véritable vecteur du *soft power* français. Il incarne l'excellence et la créativité d'une industrie qui continue de séduire à travers le monde. *«Le parfum reflète une vision du monde et constitue un art de vivre à la française qui parle aux consommateurs du monde entier, affirme Emmanuel Guichard, délégué général de la FEBEA. Notre industrie incarne une excellence qui puise dans un siècle d'histoire tout en se projetant dans les défis contemporains. C'est cette alchimie entre tradition et modernité que nous tenons aujourd'hui à célébrer.»*

Le centenaire de 1925 n'est pas un simple anniversaire : il est une invitation à regarder le parfum comme un art complet, hier comme aujourd'hui.



### À LIRE

Retrouvez le livret sur ce centenaire co-édité par la FEBEA et Nez sur notre site, rubrique Études et rapports.



# LA SOLIDARITÉ À L'ŒUVRE

Solidaire, la FEBEA soutient plusieurs initiatives apportant du bien-être aux personnes fragilisées ou précaires, leur permettant de renouer avec leur dignité et l'estime d'elles-mêmes.

## RECONNAISSANCE

# L'ENGAGEMENT DE LA FEBEA RÉCOMPENSÉ

**DATE** Juin 2025

**PARTENAIRES** Agence du Don en Nature

**OBJECTIF** Rappeler la place prépondérante du secteur cosmétique dans les dons de produits

Lors de la Soirée des partenaires 2025 organisée par l'Agence du don en nature (ADN), la FEBEA a reçu le trophée de l'Engagement. Ce prix est l'occasion de rappeler une réalité forte : le secteur cosmétique est le premier donateur de produits non alimentaires.

Parmi les dons aux associations, 40% sont constitués de produits cosmétiques. Ces articles ne sont pas seulement essentiels au quotidien : ils ont un impact positif sur le bien-être et l'estime de soi. Ils permettent de retrouver dignité et confiance, même dans les moments les plus difficiles.

**Ce prix est l'occasion de rappeler une réalité forte : le secteur cosmétique est le premier donateur de produits non alimentaires.**

## MOBILISATION

# VENIR EN AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

**DATES** 2025

**PARTENAIRES** Dons solidaires

**OBJECTIF** Mobiliser les adhérents pour amplifier les appels à dons

La FEBEA est toujours mobilisée aux côtés des associations du don pour venir en aide aux plus démunis. Elle s'engage régulièrement à relayer les appels à dons. En particulier, la FEBEA participe à l'appel à dons de Noël de l'association Dons solidaires.

En 2025, plus d'un million de parfums, de produits de maquillage et de soins ont été récoltés, pour que les familles les plus modestes profitent de beaux cadeaux de Noël.

Merci à tous les adhérents fidèles qui répondent chaque année à ces appels !

## SOUTIEN

# BELLE & BIEN, CAUSE SOLIDAIRE DE LA FEBEA

**DATE** Depuis 2001

**PARTENAIRE** Association Belle & Bien

**OBJECTIF** Promouvoir l'engagement solidaire de la filière au service des femmes touchées par le cancer

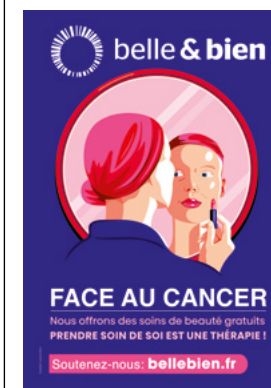
En 2025, l'association Belle & Bien confirme son statut d'acteur de référence des soins esthétiques en cancérologie avec une croissance de 24,8%.

L'association déploie son modèle innovant combinant ateliers présentiels dans 60 établissements de santé, accompagnement digital et visioconférences, soutenu par 179 bénévoles professionnels de la beauté.

L'impact est mesurable : 92% des participantes déclarent un lien direct entre soin de soi et confiance en soi, 93% se sentent belles après une activité Belle & Bien. Les marques mécènes ont mobilisé 75 collaborateurs en mécénat de compétences pour animer des ateliers d'exception.

Avec une campagne nationale d'affichage portant le message « Prendre soin de soi est une thérapie », Belle & Bien incarne l'engagement solidaire de la filière au service des femmes touchées par le cancer. Soutenir bellebien.fr c'est permettre à chaque marque de contribuer concrètement à une cause d'utilité sociale reconnue, tout en valorisant son engagement RSE.

**92% des participantes déclarent un lien direct entre soin de soi et confiance en soi, 93% se sentent belles après une activité Belle & Bien.**



**EN 2025**

6 430 femmes accompagnées,  
36 380 soins dispensés,  
44 091 produits offerts.  
Plus d'informations sur  
bellebien.fr

# LES SERVICES ET RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

Du service d'audits mutualisés à la délivrance de certificats de vente libre, en passant par les nombreux outils mis à disposition des entreprises, découvrez tous les services et ressources proposés par la FEBEA.

## LA FEBEA PROPOSE...

# LE SERVICE AUDITS MUTUALISÉS (SAM), UN LEVIER D'EFFICACITÉ

### À quoi ça sert ?

Avec le Service audits mutualisés (SAM), les entreprises cosmétiques bénéficient d'une solution collective pour auditer leurs fournisseurs de matières premières tout en réduisant leurs coûts. Cette formule tout-en-un inclut la planification des audits, la gestion juridique jusqu'au suivi mensuel des plans d'action.

Depuis 2014, ce sont plus de 500 sites de fabrication et de distribution de matières premières qui ont été audités en Europe, en Chine, aux États-Unis, en Inde, au Japon, en Malaisie, à Taiwan, etc., permettant une amélioration continue des sites.

### Pour qui ?

Ce service s'adresse à toutes les entreprises, adhérentes ou non de la FEBEA, qui souhaitent auditer leurs fournisseurs.

**Le Service audits mutualisés (SAM), une solution collective pour auditer ses fournisseurs de matières premières tout en réduisant ses coûts.**

### Quels avantages ?

- Un seul audit d'un même site pour plusieurs donneurs d'ordre.
- Une meilleure maîtrise de la qualité et de la conformité.
- Un gain de temps pour les équipes.
- Des tarifs adaptés aux TPE-PME.

Le SAM mutualise également les audits des laboratoires réalisant les tests d'efficacité des produits solaires.

### Tests SPF, UVA, résistance à l'eau...

Ces prestations clés peuvent aussi être auditées à plusieurs, selon 11 normes disponibles, pour plus de transparence et de rigueur scientifique.

### Comment ça marche ?

- Abonnez-vous au SAM.
- Communiquez les sites que vous souhaitez auditer et/ou inscrivez-vous tout au long de l'année aux sites déjà identifiés.
- Le SAM planifie les audits avec des auditeurs reconnus et qualifiés, puis vous informe des dates retenues.
- Recevez le rapport d'audit 50 jours après sa réalisation, ainsi que le suivi des plans d'actions jusqu'à leur clôture.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez l'équipe du SAM : [audits@febea.fr](mailto:audits@febea.fr)

## LA FEBEA PROPOSE...

# LES CERTIFICATS DE VENTE LIBRE (CVL), LE SÉSAME POUR L'EXPORTATION

### À quoi ça sert ?

Indispensable pour pouvoir exporter vos produits cosmétiques à travers le monde, le Certificat de vente libre (CVL) est le seul document officiel qui garantit la sécurité et la vente libre des produits en France et dans l'UE.

Depuis 1968, la FEBEA propose des CVL et désormais de e-CVL tous signés électroniquement via la plateforme DocuSign. Ils comportent un numéro et un QR code unique garantissant leur authenticité et leur traçabilité.

Gage de qualité, le service de CVL de la FEBEA est certifié ISO 9001:2015 depuis 2010.

### Pour qui ?

Ce service s'adresse aux adhérents et aux non-adhérents de la FEBEA qui veulent exporter hors de l'UE.

### Pour quels produits ?

Les produits concernés doivent :  
→ être conformes au règlement (CE) n°1223/2009 ;  
→ être fabriqués en France ou être placés sous la responsabilité d'une société ayant son siège social en France ;  
→ être effectivement commercialisés sur le marché français et de l'Union européenne.

### Comment ça marche ?

- Effectuez une demande sur [febea.fr](http://febea.fr).
- Renseignez votre profil utilisateur.
- Validez la déclaration de responsabilité de l'entreprise et la déclaration de responsabilité produits.
- Sélectionnez les produits qui font l'objet du CVL.

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### L'attestation Good Manufacturing Practices (GMP)

La FEBEA délivre l'attestation GMP – appelée BPF (Bonnes pratiques de fabrication) en français – aux sociétés adhérentes comme non adhérentes. Elle atteste que l'entreprise en question s'est engagée à respecter un processus de production conforme aux Bonnes pratiques de fabrication décrites par la norme EN ISO 22716 ou par toute autre norme jugée équivalente.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez Muriel Tulpan : [mtulpan@febea.fr](mailto:mtulpan@febea.fr) ou 06 50 91 72 90

# ESPACE ADHÉRENT: VOS RUBRIQUES PAS À PAS

La FEBEA accompagne les entreprises cosmétiques à chaque étape de leur développement. Veilles, expertises, webinaires, services export, audits et accélérateurs de croissance : elle offre des solutions concrètes pour gagner en compétitivité, anticiper les évolutions réglementaires et contribuer aux orientations stratégiques du secteur. Toutes les ressources présentées ci-contre sont à retrouver dans votre espace adhérent.

## 1 ACTUALITÉS

Ingrédient, environnement, juridique, international, réglementaire, flash infos, communiqués de presse... La FEBEA décortique et délivre toute l'actualité du secteur sur son espace adhérent.

**Dans votre espace adhérent**  
Choisissez dans votre profil les thématiques pour lesquelles vous souhaitez rester informés et enregistrez vos articles favoris.

## 2 CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Les événements et webinaires organisés par la FEBEA sont regroupés dans un calendrier dédié, avec toutes les infos utiles (sujets, dates, lieux, contacts).

**Dans votre espace adhérent**  
Pensez à ajouter ces événements dans votre calendrier en un clic.

## 3 CAMPUS / WEBINAIRES

La FEBEA organise toute l'année des webinaires pour ses adhérents, appelés « campus ». Retrouvez p. 81 une sélection des campus de 2025.

**Dans votre espace adhérent**  
Retrouvez tous les webinaires passés et à venir, les invitations et les supports de présentation, avec possibilité d'une recherche ciblée par thématique.

## 4 NEWSLETTERS

La FEBEA adresse à ses adhérents des newsletters sur des thématiques variées : international, environnement, juridique, réglementaire et scientifique, social, veille digitale... ainsi qu'une lettre d'information mensuelle, regroupant toutes les actualités les plus importantes du secteur.

**Dans votre espace adhérent**  
Retrouvez toutes les newsletters classées par thématique.

## 5 GUIDES ET OUTILS

### Guides

La FEBEA édite des supports didactiques utiles aux entreprises, sur de nombreux sujets tels que la recyclabilité des emballages, la biodiversité et les cosmétiques, le règlement cosmétique européen, les Fiches d'information technique des produits cosmétiques (FITPC), des études, des procédures de retrait, de rappel et de cosmétovigilance, etc.

### Textes réglementaires

Les principaux textes réglementaires applicables dans chaque pays y sont consultables à tout moment, afin que les entreprises puissent identifier les exigences légales encadrant la mise sur le marché des produits cosmétiques.

### Fiches Pays

L'exportation de produits cosmétiques nécessitant le respect des réglementations propres à chaque pays, la FEBEA a élaboré des fiches par pays afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches. Exigences réglementaires, statut du produit dans le pays concerné, démarches à effectuer pour accéder au marché, règles encadrant les allégations et les ingrédients autorisés, interdits ou restreints, etc. : retrouvez toutes ces informations dans la rubrique fiches Pays.

### Fiches Nagoya

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya relatif à l'Accès et au partage des avantages (APA), la FEBEA et ses fédérations partenaires ont élaboré une série de fiches pays destinées à accompagner les entreprises dans leurs démarches de conformité. Ces fiches ont pour objectif de clarifier les procédures à suivre lors de l'accès à des ressources génétiques ou à des connaissances traditionnelles associées, d'identifier les autorités compétentes dans chaque pays et de faciliter la mise en conformité des projets de recherche et développement menés à l'international.

## 🗨️ DIALOGUE SOCIAL DE LA BRANCHE

### Accords de branche

Accédez à l'ensemble des accords conclus au sein de la branche de la Chimie dans le cadre de la Convention collective nationale des industries chimiques, via la rubrique « Accords de branche ». La FEBEA publie des flash infos qui complètent ces contenus afin de permettre aux entreprises de suivre l'avancement des négociations paritaires de branche.

### Observatoire des métiers

Des études réalisées à l'échelle de la branche, ainsi que les restitutions des comités de suivi (diversité, temps de travail, etc.) issus des différents accords de branche conclus sont mises à disposition des entreprises adhérentes.

### Services réservés aux adhérents

Informations uniquement disponibles pour les personnes ayant un profil social (dirigeants d'entreprises et DRH, RH et RRH).

## 📄 BOURSE À L'EMPLOI

Une bourse à l'emploi est proposée pour publier vos offres en quelques clics et les voir diffusées directement sur le site de la FEBEA. Une CVthèque regroupant les candidatures spontanées est mise à votre disposition, permettant de repérer de nouveaux talents.

**Service réservé aux adhérents ayant un profil dédié**

## 📅 CALENDRIER PRESSE

La FEBEA met à disposition de la profession un calendrier commun permettant de planifier au mieux les événements presse et influenceurs (lancements, conférences de presse, voyages de presse, etc.). Le bon fonctionnement de ce calendrier garantit aux marques une meilleure répartition des événements. Ce service, utilisé par plus de 150 marques, accueille l'inscription d'environ 300 événements chaque année.

**Service accessible aux adhérents, aux agences presse et aux non-adhérents**

Événement à renseigner directement dans l'espace Calendrier presse de votre espace adhérent. Possibilité de poser jusqu'à 3 options de dates pour un événement.

## 👤 PROFIL ADHÉRENT PERSONNALISABLE

Chaque adhérent peut personnaliser son compte : mise à jour des informations, modification du mot de passe et choix de ses préférences de communication. Dans la rubrique dédiée, sélectionnez les thématiques qui vous intéressent, vous recevez chaque jour en fin de journée une alerte mail regroupant toutes les actualités publiées dans les catégories sélectionnées. Vous pouvez également mettre des articles en favoris pour retrouver rapidement vos contenus essentiels.

**Dans votre espace adhérent**  
Personnalisez votre compte depuis la rubrique Mon profil.

## RÉTROSPECTIVE

# LES CAMPUS 2025

Tout au long de l'année, la FEBEA organise des webinaires réservés à ses adhérents. D'une durée de 45 minutes, ces « campus » sont l'occasion de faire le point sur de nombreux sujets. Enjeux environnementaux, réglementation des ingrédients, réglementations internationales, innovation, etc. Au total, près de 100 campus se sont tenus en 2025, suivis par quelque 12 000 participants. Retrouvez dans les pages qui suivent un aperçu des principaux sujets traités.

## ENVIRONNEMENT

→ Présentation du guide FEBEA – Elipso sur la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique.

→ Décryptage de la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU).

→ Guide recyclabilité des emballages cosmétiques (sessions FR & EN).

→ Initiative CEDRE (Centre environnemental de déconditionnement, recyclage écologique).

→ ADN environnemental et écotoxicologie, des outils pour évaluer les impacts sur la biodiversité.

### Décryptage de la REP Textiles sanitaires à usage unique

**18 juin 2025**  
**+ de 70 participants**

Co-animé par Frédéric Roux (CITEO Soins & hygiène, éco-organisme candidat à l'agrément pour cette filière), ce campus dédié à la nouvelle filière REP a permis d'expliquer son cadre réglementaire et son calendrier, de détailler les objectifs de cette nouvelle filière et d'aider nos membres à se préparer et à anticiper la charge financière.

→ Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) : solutions et bonnes pratiques.

→ Présentation de l'étude consommateur sur la recharge.

→ Intégration de la biodiversité dans la gouvernance d'entreprise.

→ Réduction de l'impact environnemental de la livraison de colis.

### Anticiper les futures normes de recyclabilité des emballages

**26 juin 2025**  
**+ de 170 participants**

Gilles Swyngedauw (VP Sustainability d'Albéa), qui a joué un rôle clé dans les travaux du Comité européen de normalisation, a partagé sa vision opérationnelle et stratégique de ces nouvelles règles. Les participants ont pu mieux comprendre les objectifs et les implications concrètes du règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages PPWR.

→ Résultats de l'étude sur le coût de la REP micropolluants en France.

→ OpenClimat et enjeux climat pour l'industrie et la distribution.

→ Portail RSE, un service public d'accompagnement des entreprises.

→ REP Emballages professionnels – Sessions CITEO PRO, LÉKO et TWIICE.

→ Focus sur l'initiative « Partenaires engagés pour la nature ».

→ Présentation du livre blanc « Glycérine responsable ».

→ Nouveau tarif CITEO.

→ Affichage environnemental.

→ Adaptation du secteur cosmétique au changement climatique.

→ De Nagoya au fonds Cali, un nouveau chapitre pour les ressources génétiques.

→ QR code augmenté GS1.

→ Publication du règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR).

## INGRÉDIENTS

→ PFAS : actualités françaises et européennes.

→ Nouvelles classes de danger du règlement CLP : quels impacts pour le secteur cosmétique ?

### Décoder le règlement Omnibus Simplification chimie

**8 octobre 2025**  
**+ de 190 participants**

Temps fort de l'année organisé à la suite de la publication par la Commission européenne de la proposition Omnibus VI, destinée à simplifier et clarifier certaines exigences et procédures tout en maintenant un haut niveau de sécurité des consommateurs. Ce webinar a permis à nos membres de mieux comprendre les enjeux en question pour le secteur.

→ Réglementation des ingrédients.

→ Évaluation du règlement sur les produits cosmétiques.

→ Métrologie légale et produits cosmétiques.

### Quel test pour quelle allégation ?

**16 octobre 2025**  
**+ de 220 participants**

Rendez-vous clé pour les entreprises soucieuses de sécuriser leur communication produit, ce campus a montré comment objectiver les allégations, en tenant compte de l'encadrement réglementaire, ainsi que de la force et de la teneur de l'allégation.

## JURIDIQUE

→ Entrée en application du règlement sur la sécurité générale des produits.

→ Point sur la consultation publique du règlement cosmétique.

### Propriété intellectuelle et produits cosmétiques

**7 février 2025**  
**+ de 130 participants**

Après une présentation des outils de protection à disposition des entreprises cosmétiques relevant de la propriété intellectuelle et du secret des affaires, le webinar a porté sur l'importance de sécuriser les innovations, les dispositifs juridiques mobilisables et les stratégies de protection pour les entreprises du secteur.

→ Marquage « fabriqué en France » : réglementation et rôle de la douane.

→ Encadrement des promotions : cadre applicable et dernières actualités.

→ Bilan de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité 2024 – Publicité & produits cosmétiques.

→ Agents commerciaux, les bonnes pratiques de contractualisation et points d'attention.

→ Communication des professionnels de santé sur les produits réglementés : cadre de conformité.

→ Brevets : innovations et cosmétiques.

→ Présentation de l'outil Minesoft Origin.

→ Notification des produits cosmétiques sur le portail CPNP.

## EUROPE & INTERNATIONAL

→ *Beauty Industry Package*, plan d'action stratégique.

→ Règlement cosmétique européen : suivez le guide !

### Le point sur l'étiquetage des produits cosmétiques à l'international

**30 janvier 2025**  
**+ de 260 participants**

Ce campus a mis en lumière la grande hétérogénéité des règles applicables entre les différentes régions et les enjeux opérationnels pour les entreprises (allergènes, durabilité, contenu nominal, QR codes, notifications). Un éclairage concret et stratégique pour sécuriser les mises sur le marché à l'export.

→ Le dossier d'information produit.

→ Allégations cosmétiques dans le monde.

→ Allégations cosmétiques en France et dans l'UE.

→ Produits frontières : quel produit, quelle réglementation ?

→ Actualités européennes.

→ Produits de protection solaire en UE et dans le monde.

→ Innovation et export : quels soutiens de Bpifrance pour la cosmétique ?

### État des lieux des allergènes à l'international

**4 décembre 2025**  
**+ de 180 participants**

Face à l'extension européenne de la liste des allergènes, ce campus a permis d'apporter une lecture des évolutions en cours à l'international et d'identifier les points de vigilance des pays et régions.

→ Marché cosmétique aux Émirats arabes unis.

→ Marché cosmétique en Indonésie et Malaisie.

→ Marché indien des produits cosmétiques.

→ Relations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne : point sur les mesures tarifaires annoncées par les États-Unis.

→ États-Unis : FDA, MoCRA et réglementations étatiques en 2025.

→ Évaluation complète de la sécurité en Chine.

→ Réglementation en Chine : point à jour.

→ Nouvelle réglementation cosmétique en Israël.

→ Fiche pays États-Unis.

→ Fiche pays Australie.

→ Fiche pays Canada.

→ Tout comprendre aux CVL et être conforme.

## SOCIAL

### Les fondamentaux de la convention collective des industries chimiques

**1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres**  
**+ de 190 participants au cycle**

Un cycle de campus consacrés aux fondamentaux de la Convention collective nationale des industries chimiques (CCNIC) permettant aux entreprises de renforcer leur maîtrise du cadre conventionnel, depuis la conclusion du contrat de travail jusqu'à sa rupture.

Ce cycle se compose de 4 volets :

- ① Embauche et classifications
- ② Exécution du contrat de travail
- ③ Gestion des congés et absences
- ④ Rupture du contrat de travail

### Anticiper la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale

**1<sup>er</sup> octobre 2025**  
**+ de 60 participants**

Ce webinar a permis d'apporter un éclairage concret sur les impacts attendus, les obligations nouvelles et les bonnes pratiques à adopter pour anticiper efficacement la transposition de la directive européenne du 10 mai 2023 et garantir la conformité des processus RH dans un contexte législatif en pleine mutation.

## ET AUSSI

→ Actualités et priorités 2025.

→ Nouvel espace adhérent : présentation.

→ Migration de l'application Claire vers COSMILE Europe.

→ Olfaction.

→ Solidarité et dons de produits : élargir l'impact avec des opérations spéciales et le mécénat de compétences.

→ Présentation du Service audits mutualisés.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Retrouvez le programme des campus à venir dans votre espace adhérent, rubrique Calendrier des événements.

# Les 6 syndicats constitutifs de la FEBEA

SYNDICAT  
FRANÇAIS  
DE LA  
PARFUMERIE (SFP)

Distribution sélective

SYNDICAT  
FRANÇAIS  
DES PRODUITS  
DE BEAUTÉ (SFPB)

Distribution sélective

SYNDICAT  
FRANÇAIS  
DES PRODUITS  
COSMÉTIQUES  
ET DE TOILETTE  
(SFCT)

Grande distribution

SYNDICAT  
FRANÇAIS  
DES PRODUITS  
DE PARFUMERIE  
ET DE BEAUTÉ  
EN VENTE  
DIRECTE (SFVD)

Vente directe

SYNDICAT  
FRANÇAIS  
DES  
FOURNISSEURS  
POUR COIFFEURS  
(SFFC)

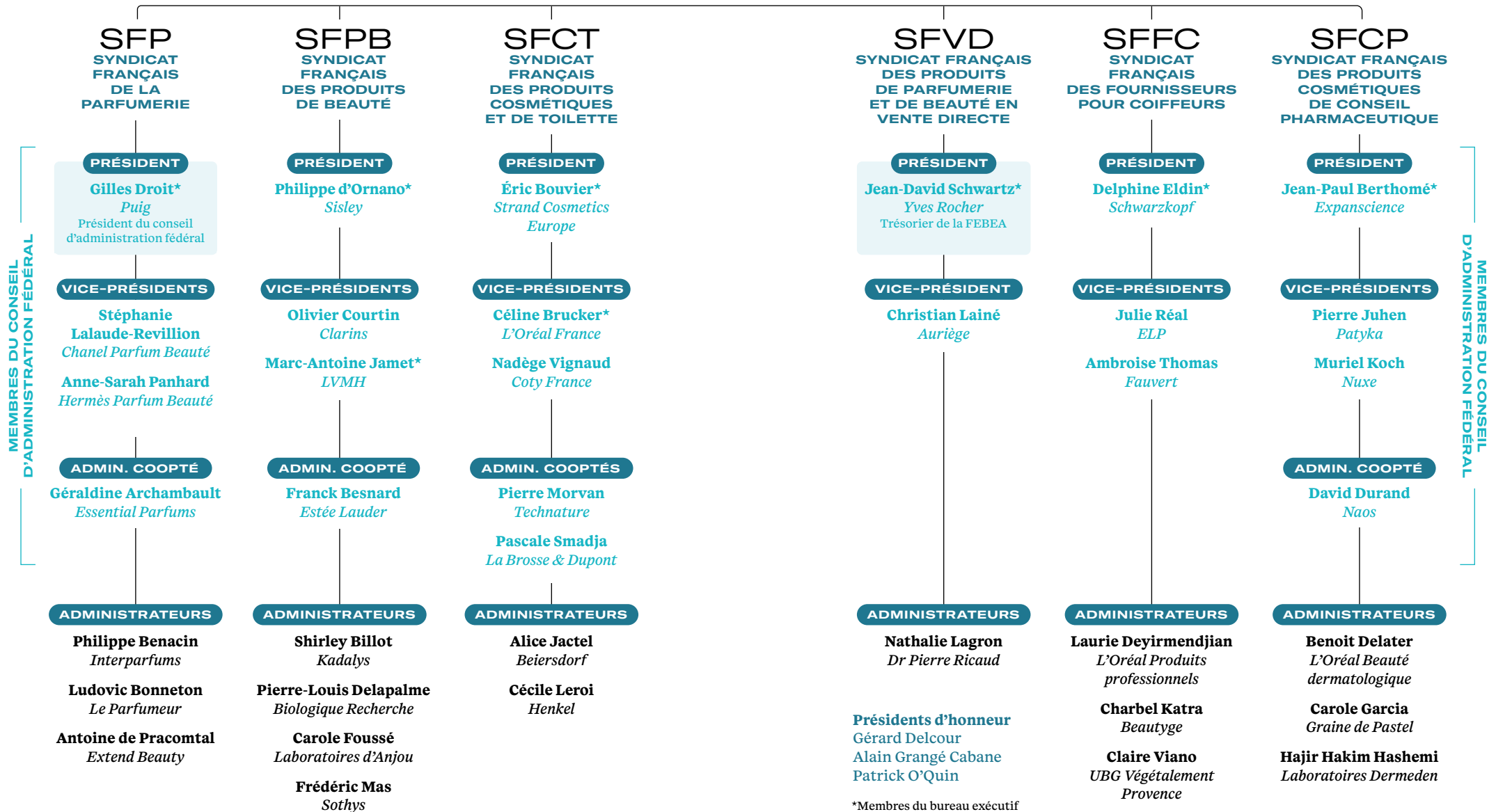
Produits professionnels et distribution  
dans les salons de coiffure

SYNDICAT  
FRANÇAIS  
DES PRODUITS  
COSMÉTIQUES  
DE CONSEIL  
PHARMACEUTIQUE  
(SFCP)

Produits vendus en pharmacies  
et parapharmacies

# Les administrateurs des 6 syndicats de la FEBEA

FÉVRIER 2026



# L'équipe de la FEBEA à votre service

MARS 2026

## DIRECTION GÉNÉRALE

Emmanuel Guichard  
*Délégué général*



Françoise Delbreil  
*Attachée de direction*



## SOCIAL

Perrine Bourliere  
*Directrice des affaires sociales*



## SECRETARIAT GÉNÉRAL

RELATIONS ADHÉRENTS  
Marie-Laure de Bouville  
*Secrétaire générale*



Jacques Chabrol  
*Office manager*



Kelly Esteves  
*Chargée de mission relations adhérents*



JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET INTERNATIONAL  
Xavier Guéant  
*Directeur juridique, économique et international*



Kelly Journet  
*Juriste*



Muriel Tulpan  
*Chargée de CVL & conformité*



Juliette Bles  
*Chargée des affaires économiques et internationales*



Emma Poisson  
*Chargée des affaires internationales*



Zoé Joubert  
*Alternante affaires internationales*



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stéphanie Lumbers  
*Directrice du développement durable*



Edouard Champaud  
*Conseiller développement durable*



Elodie Fiscaro  
*Conseillère développement durable*



## AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATION

Marie Audren  
*Directrice des affaires publiques et communication*



Audrey Plaud Peauger  
*Responsable communication*



Simon Rabary  
*Chargé d'affaires publiques*



Emmanuelle Touaboy  
*Alternante communication digitale*



## SCIENTIFIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Brice Leclerc  
*Directeur scientifique et réglementaire*



Nathalie Delangle  
*Chargée de mission audits mutualisés*



Claire Ducatillon  
*Responsable audits mutualisés Responsable qualité CVL*



Catherine Bramaud  
*Conseillère scientifique et réglementaire*



Marie Guirand  
*Conseillère scientifique et réglementaire*



Erwan Poivet  
*Conseiller scientifique*



Lilia Rachedi  
*Alternante scientifique et réglementaire*



**LA FEBEA**

137 rue de l'Université

75007 Paris

01 56 69 67 89

[www.febea.fr](http://www.febea.fr)



**CONCEPTION  
ET DESIGN GRAPHIQUE**

Marge Design

**ILLUSTRATIONS**

Clément Soulmagnon

**PHOTOS**

IStock

Pexels

Antidox - NSI Group

**IMPRESSION**

Groupe Sprint Paris

Mars 2026

PRENDRE SOIN DE VOUS,  
RESPECTER LA BEAUTÉ  
DU MONDE



137 rue de l'Université  
75007 Paris  
01 56 69 67 89 | [www.febea.fr](http://www.febea.fr)